



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



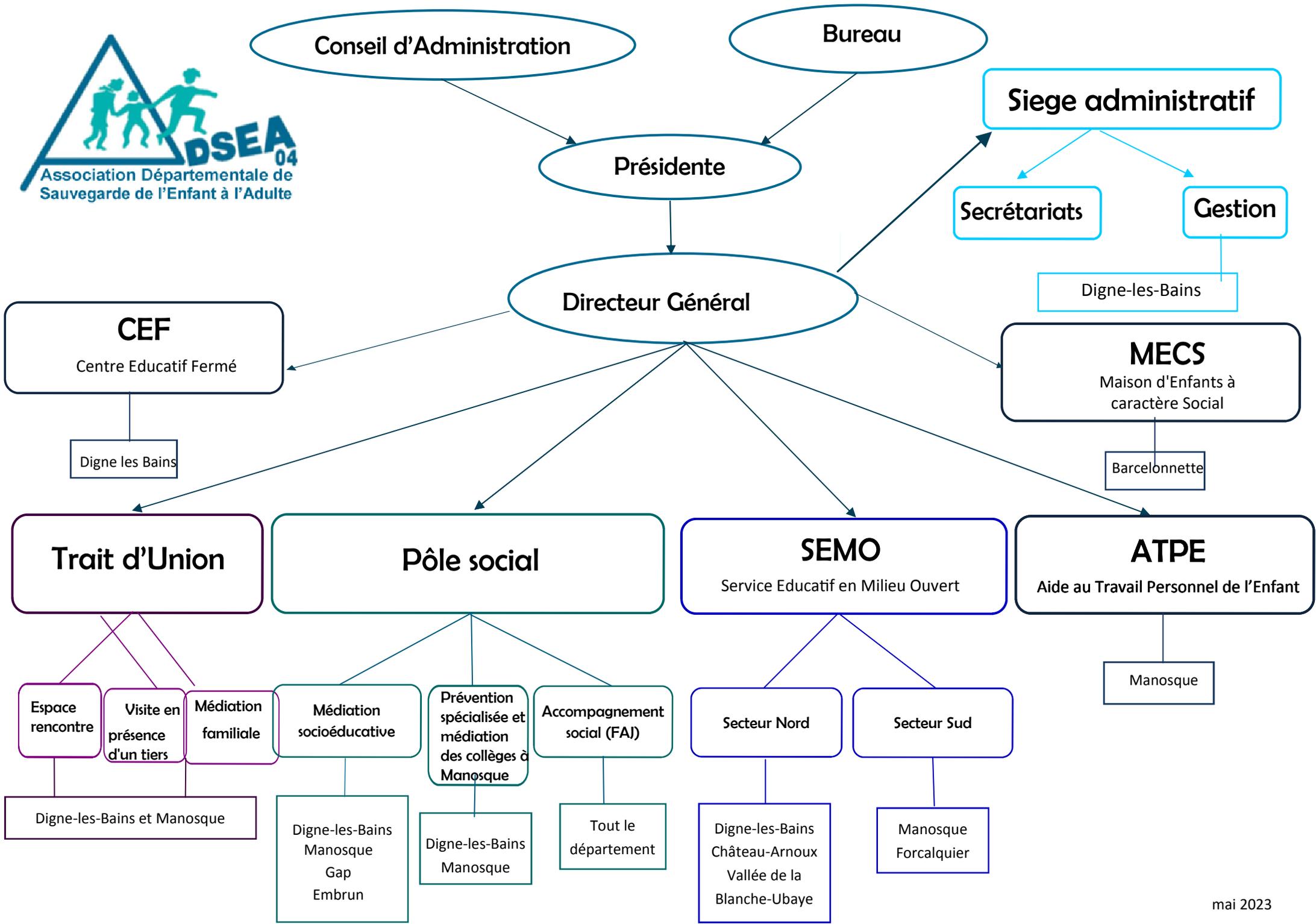
Vendredi 2 juin
2023
Digne les Bains

Table des matières

Organigramme	1
Rapport moral de la Présidente	1
Rapport du Siège	4
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	7
Avant-propos.....	8
1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert.....	9
1-1- Présentation du service	9
1-2- La vie institutionnelle du service	10
1-3- Une évaluation continue	10
1-4- Le projet de service	11
2- L'activité.....	11
2-1- Evolution du nombre de journées	11
2-2- Le mouvement global par type d'activité.....	12
2-3- Evolution du mouvement global depuis 2007.....	14
2-4- Admission par type de mesure	15
2-5- Vers la fin de la mesure	15
3- Les modalités de notre intervention.....	18
3-1- Une équipe pluridisciplinaire	18
3-2- Et les projets collectifs... ..	19
3-3- La répartition géographique des mesures.....	19
Le service de prévention spécialisée	23
1- Un mode d'intervention innovant.... Depuis plus de 70 ans	24
2- Une présence unique dans l'espace public : le travail de rue	24
3- Quelques chiffres... ..	25
4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif	28
5- Action chantier Educatif	30
6- Le partenariat avec les collègues.....	32
7- Des médiateurs auprès des collégiens	34
8. Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique.....	36
9. Les Promeneurs du net	38
10. Perspectives	42
L'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes	43
Introduction.....	44
Le service de l'accompagnement social FAJ :.....	45

Les missions.....	45
Modalité de fonctionnement.....	47
Les actions individuelles :.....	49
Conséquences sociales de la pandémie COVID 19.	50
Activité annuelle du FAJ 2022 :.....	52
Perspectives :	54
Le service de médiation socio-Éducative	55
Rappels des dispositifs sur le service de la Médiation Socio-Educative	57
La répartition des équipes sur les deux territoires	58
Conclusions et perspectives pour le service	63
Aide au Travail Personnel de l'Enfant	64
Cadre d'intervention	65
Nos missions, nos objectifs	66
Les bénévoles, leurs engagements	66
Les jeunes.....	67
L'été 2022.....	68
Ateliers Sophrologie	69
Les Cafés discussions.....	70
Conclusion	71
Le service trait d'union	73
1- L'espace rencontre : droits de visites avec médiatisation possible	74
1.1 Bilan Qualitatif.....	74
1.2 Bilan quantitatif	78
1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction	82
Nouveautés	83
Conclusion	84
Projets pour 2023.....	85
2. Les visites en présence d'un tiers.....	85
2.1- Bilan qualitatif	85
2.2- Bilan quantitatif.....	88
2-3- Conclusion.....	89
2-4- Projets pour 2023	90
3- la médiation familiale	
1- Bilan Quantitatif.....	90

2-	Bilan Qualitatif	92
3-	Bilan des enquêtes satisfaction 2022	93
4-	Promotion de la médiation familiale	94
5-	Partenariats	95
6-	Conclusion.....	95
7-	Projets 2023	95
	L'Echos des parents.....	96
	CEF	97
1-	Le Centre Éducatif Fermé	98
1-1-	Présentation.....	98
1-2-	Historique.....	98
2-	Les étapes franchies en 2022	98
2-1-	La signature du compromis de vente pour le terrain.....	98
2-2-	La constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre	99
2-3-	L'élaboration de l'esquisse architecturale et de l'avant-projet	99
2-4-	Le dépôt du permis de construire	100
2-5-	Les temps de travail consacrés au CEF	100
3-	Les perspectives pour 2023	100
	Acronymes	101



Rapport moral de la Présidente



L'année 2022 fut une année riche en activité pour notre association : nous avons maintenu le rythme soutenu de nos instances associatives :

- 11 bureaux
- 5 Conseils d'administration
- 17 commissions (9 pour le CEF, 3 pour la vie associative et 5 pour les recrutements en CDI)

Je tiens à remercier tous les administrateurs impliqués de notre association qui m'aident à assurer la gouvernance de l'ADSEA 04 et garantissent que nous portons haut et fort les valeurs de notre projet associatif au service des enfants, des jeunes et des familles en difficultés dans nos territoires alpins. Je n'oublie pas également les bénévoles qui interviennent à l'ATPE.

Nous avons au cours de cette année poursuivi les projets de développement engagés pour certains depuis plusieurs années :

- **Le Centre Éducatif Fermé** : 2022 fut marquée par la signature du compromis de vente avec l'hôpital et le Département en juin, le dépôt du permis de construire en octobre et la négociation avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse du projet architectural. Je remercie toute l'équipe qui porte ce beau projet depuis 2018 dont les travaux pour un montant de près de 6 millions d'euros devraient débuter en septembre 2023.
- **Le SEMO de Château Arnoux** a pu prendre possession de ses nouveaux locaux en juillet et nous avons inauguré avec la Présidente du Département et monsieur le Maire cet équipement permettant d'accueillir convenablement les personnes que nous accompagnons et de garantir des espaces de travail de qualité pour les travailleurs sociaux. Nous avons débuté l'étude des possibilités d'utilisation des locaux restant à rénover et achetés sur les fonds propres de l'ADSEA 04.
- **Les locaux de Trait d'Union à Digne les Bains** : après plusieurs années de recherche, l'espace de rencontre a quitté en mai le quartier du Pigeonnier pour s'installer dans une villa dans le quartier des Basses Sièyes. Nous disposons de plus de place et d'un extérieur que l'équipe aménage encore pour offrir aux enfants et aux parents un lieu agréable pour ces temps de rencontre si importants.
- **Le projet pluri associatif de Manosque** qui permettra en 2025 de proposer à tous les services présents sur la cité de Giono de travailler ensemble dans des locaux de qualité avance également. Nous avons négocié au cours de cette année les termes financiers du contrat de réservation de la Vente En Futur d'Achèvement et le Département a accepté le montage budgétaire de cette opération. Le chantier devrait débuter au début de l'automne et nous devrions en 2025 prendre possession de nos locaux en même temps que nos amis de l'APAJH et de l'APF.

Nous avons également répondu à des appels à projet au cours de cette année, ce développement d'opportunité prouve les capacités d'adaptation de notre association et sa volonté d'être un acteur engagé des politiques publiques :

- **La ferme des Cavaliers dans le Verdon à Aiguines (83)**. Nous avons répondu avec la Direction Territoriale Alpes Vaucluse de la PJJ à l'appel à projet du conservatoire du littoral

visant à reprendre la gestion d'un gîte d'étape entièrement rénové. Ce lieu accueillera des randonneurs mais également des groupes d'enfants ou de famille de nos deux institutions, désireux d'un temps de répit dans un cadre naturel exceptionnel. Nous nous sommes associés dans le cadre d'une convention de consortium avec Violette VERLEY, qui accueillera les groupes et assurera sur place la restauration des randonneurs et des enfants de passage. Ce projet est totalement financé par la PJJ.

- L'ADSEA 04 a déployé « **En chantier** ». Cette action répond à l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » lancé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences et publié par la DREETS de Provence-Alpes-Côte d'Azur. « **En chantier** » vise à repérer, mobiliser et accompagner les jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de 16 à 29 ans dans les Alpes-de-Haute-Provence et prioritairement en zones rurales.
- Nous avons participé au projet d'**équipe mobile handicap/ASE** porté par nos amis de l'APAJH et visant à répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'Enfance et du Handicap.
- Le département nous a sollicité en 2022 pour envisager l'expérimentation de **la mesure modulaire en milieu ouvert**. Cette sollicitation a débouché sur une première journée de travail qui s'est déroulée en mars 2023 au Palais des congrès.

2022 fut également une année marquée par la crise d'attractivité des métiers de l'humain. Après la période COVID et la juste réévaluation des métiers du soin, il semblait inconcevable que les professionnels du travail social soient oubliés. Nous avons milité au niveau départemental, régional et national afin qu'une juste réévaluation soit engagée. Nous avons participé à toutes les actions fédérales afin que nous soyons visibles auprès de nos financeurs. Depuis, une prime a été octroyée aux salariés de l'accompagnement. C'est un premier pas mais il est incomplet et insuffisant : incomplet car cette revalorisation ne bénéficie pas à tous les salariés, les services administratifs et la direction sont les oubliés de cette mesure et de plus la Région n'a pas financé la prime versée aux travailleurs sociaux de la médiation socio-éducative. Insuffisante car la crise de notre secteur ne se résume pas à une question de salaire, il faut redonner envie de s'engager dans nos métiers et reconnaître l'importance du travail social.

L'ADSEA 04 se veut donc encore et toujours un acteur incontournable des politiques publiques de protection de l'enfance et de soutien des parents et des jeunes en difficultés. Fort de ses valeurs et de l'engagement de nos bénévoles et salariés nous répondons aux enjeux de développement de nos territoires. Ce développement est assumé par la dirigeance de notre association, il est mesuré et limité à nos territoires alpins et montre notre dynamisme et notre volonté d'agir.

Je vous remercie

Roselyne Touquet

Présidente

Le siège



Le siège de l'ADSEA 04 assure les fonctions support pour l'ensemble des services de l'Association. Ce service est constitué d'une équipe de 8 personnes, parfois renforcée en cas de suractivité. L'année 2022 fut marquée par des mouvements de personnel qui ont fortement impacté le travail de cette équipe, entre absences de longue durée, départ à la retraite et licenciement, l'année fut mouvementée et je tiens à saluer les comptables et secrétaires qui ont maintenu la pérennité des missions de conseil et de contrôle auprès des services.

1. Ressources humaines : Quelques chiffres issus de la BDES 2022 :

Dans un secteur où les ressources humaines représentent plus des 70% de nos budgets de fonctionnement, cette mission est la priorité du siège. Fin 2022, l'ADSEA 04 comptait 88 salariés.



23 hommes (26%)



65 femmes (74%)



13 cadres (14.7%)



75 non cadres (85,3%)



- 71 contrats à durée indéterminée (80.7%)
- 17 contrats à durée déterminée (19.3%) dont 11 apprentis (12,5%)
- 6 ans d'ancienneté moyenne au sein de l'ADSEA 04

A partir des besoins repérés par l'équipe de direction et en lien avec les membres du bureau (pour les commissions de recrutement des salariés en CDI), le personnel du siège met en place les procédures d'admission des nouveaux salariés. En 2022 nous avons organisé 5 commissions de recrutement de salariés en CDI mobilisant à chaque fois au moins 2 cadres et 2 administrateurs du bureau. Les recrutements furent particulièrement difficiles en 2022.

2. Gestion et contrôle budgétaire : 4,8 millions de budget de fonctionnement.

Le service gestion/paie du siège assure l'élaboration et le suivi budgétaire de tous les services de l'association en lien avec les différentes autorités de contrôle et de tarification qui financent nos actions.

En 2022 nous avons reçu nos budgets de fonctionnement en decembre ! Cette anomalie dans un dialogue budgétaire serein et responsable a compliqué la gestion des moyens alloués à notre activité et a fragilisé notre trésorerie durant plusieurs mois.

Deux binômes de comptables, sous la responsabilité de la cheffe de service gestion/paie se partagent les dossiers de ces services. L'absence de la cheffe de service gestion/paie depuis le mois d'avril 2022 a fortement dégradé la réactivité de ce service. Je tiens à remercier les chefs de services qui ont dû m'épauler dans la gestion budgétaire, au-delà de leur mission et les 4 comptables qui ont redoublé de vigilance et fait preuve d'un engagement que je me dois de saluer.

3. Gestion des moyens matériels.

Le siège assure la gestion de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution de nos missions. Les ressources informatiques, téléphoniques et les véhicules sont directement rattachés au siège qui en assure la mutualisation en fonction des besoins.

Avec deux déménagements (Trait d'Union et le SEMO de Château) nous avons été largement sollicités afin de garantir aux travailleurs sociaux des moyens adaptés à leur mission sur les deux départements alpins.

4. Suivi des projets de développement.

Le siège de l'ADSEA 04 est constitué, jusqu'à présent du regroupement de l'ensemble des postes administratifs prévus initialement dans les budgets de fonctionnement des services historiques de notre association (hormis les secrétaires d'accueil). Dès que nous imaginons une action nouvelle, que nous souhaitons répondre à un appel à projet, le travail comptable et administratif nécessaires à ces projets sont élaborés par le personnel du siège sous la responsabilité de l'équipe de direction.

En 2022 nous avons poursuivi le portage administratif et budgétaire des grands projets en cours (projet immobilier de Manosque et Centre Éducatif Fermé) et porté les projets d'opportunité (Ferme des Cavaliers, Repérages des invisibles, médiation des collègues de Manosque, etc. ...)

5. Représentation politique et actions fédérales.

Notre association souhaite être reconnue comme un acteur important dans le champ de la protection de l'enfance. Cette volonté portée par le Conseil d'Administration engage la Présidente et le Directeur Général dans une mission de représentation au niveau départemental mais également dans des actions fédérales. Nous sommes membre de l'Observatoire Départementale de la Protection de l'Enfance, du comité départemental de l'URIOPSS, de la délégation régionale élargie de NEXEM et très impliqués au sein de la CNAPE où le Directeur Général de l'ADSEA 04 assure la délégation régionale et préside le conseil d'orientation national.

Garantir au siège de l'ADSEA 04 les moyens de mener convenablement ses missions est indispensable, il en va de notre sécurité administrative et budgétaire. Alors que nous faisons le bilan d'une année qui aura été paradoxale pour ce service : tant nous avons traversé de difficultés et porté en même temps de nouveaux projets, nous devons anticiper les évolutions à venir.

Le développement mesuré mais réel voulu par le Conseil d'Administration doit s'appuyer sur un siège repensé et étoffé permettant aux services actuels et à venir, de bénéficier d'un soutien réactif et engagé. Je ne doute pas de la volonté du Conseil d'Administration et de nos financeurs de nous accompagner dans cette voie.

Damien Scano
Directeur Général

Le service éducatif en milieu ouvert



Avant-propos

En 2022 le SEMO a accompagné 934 mineurs et jeunes majeurs, soit 605 familles dans 122 villes du département des Alpes de Haute Provence. 57 % des admissions ont été réalisées dans le cadre administratif et 43 % en AEMO.

Comme l'année précédente, 2022 a été marquée par une montée en flèche des signalements pour violences intrafamiliales. Toutefois, au regard de notre activité et des demandes d'interventions, nous n'avons pas été davantage sollicités pour mettre en œuvre des mesures éducatives. Il nous est difficile de repérer les besoins des enfants et les réponses possibles à apporter sur les territoires.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la nature de nos missions conduit nos équipes à travailler dans des contextes parfois difficiles et stressants. Et ce, d'autant plus lorsque l'utilisation des mesures éducatives à domicile se fait à défaut d'autres mesures plus adaptées aux situations des enfants et des familles.

La diffusion du nouveau schéma départemental enfance famille nous indique une orientation : *adapter les modalités d'intervention à domicile* et nous fixe un objectif : *Intégrer dans le cadre d'une expérimentation une plus grande modularité des interventions éducatives à domicile.*

A partir de la mesure modulable, une réflexion a commencé au SEMO sur les modalités de mise en œuvre des mesures de milieu ouvert.

L'année 2022, a été également marquée par l'installation de l'équipe du SEMO de Château-Arnoux dans de nouveaux locaux et par le lancement du projet immobilier à MANOSQUE. Projet pour lequel l'ADSEA 04 participe, en partenariat avec l'APAJH et l'APF pour la construction de bâtiments multi-associatifs dans le quartier des Plantiers à MANOSQUE.

1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert

1-1- Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Éducative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) ». L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, pédopsychiatre et chef de service), s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent. (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2021-2026 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire, et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation, de retour d'accueil, de synthèse avec les partenaires,....

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2022, le SEMO a accompagné 934 mineurs, soit 605 familles dans 122 villes du département des Alpes de Haute Provence.

1-2- La vie institutionnelle du service

Les antennes du SEMO ont des réunions hebdomadaires les lundis et mardis. En 2022, 2 réunions avec l'ensemble des salariés du SEMO départemental ont été organisées. Ces temps de rencontres sont l'occasion d'échanger sur les pratiques, les partenariats, des thématiques et le fonctionnement du service dans un souci de cohérence tout en respectant les spécificités territoriales.

Une des thématiques abordées concernait la médiation familiale et les liens possibles avec le SEMO dans le cadre de l'exercice des mesures.

Enfin, les travailleurs sociaux du SEMO ont l'obligation de participer à l'un des 2 groupes d'analyse des pratiques professionnelles proposés (8 séances par an).

1-3- Une évaluation continue

Depuis 2014, le SEMO est dans un processus d'évaluation qui a débuté avec une évaluation interne, puis une évaluation externe en 2015 qui a permis d'élaborer le projet de service pour la période 2015-2020. Ensuite une nouvelle évaluation interne en 2019 pour élaborer le dernier projet 2021-2026 de service qui a été validé en 2021.

La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifie le processus d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). La HAS a défini trois enjeux de la démarche d'évaluation. Celle-ci vise à :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le rythme des évaluations est de 5 ans, il a pour vocation de réinterroger de manière plus régulière les pratiques et les organisations au profit des personnes accompagnées. Ces évaluations sont de 2 ordres : l'auto évaluation est réalisée en interne tous les 5 ans avec un rapport annuel sur les avancées des actions et l'évaluation par un organisme extérieur est réalisée tous les 5 ans.

La réflexion sur la modularité de nos interventions, engagées par le schéma départemental Enfance Famille, du département en 2022 et le décret d'application de la Loi, début 2023, va nous amener à une auto évaluation de notre organisation.

1-4- Le projet de service

En 2021, le SEMO a finalisé le travail de réécriture du projet de service 2021-2026.

Par ailleurs, le Conseil départemental a engagé une étude concernant l'évaluation des actions éducatives à domicile afin de préparer l'écriture du schéma départemental enfance famille 2021-2026.

Sur la base des constats concernant les limites des outils actuels dont nous disposons actuellement dans le cadre de la protection de l'enfance. Une réflexion a été amorcée autour de la mesure modulable dans l'optique de développer d'autres formes d'interventions à partir de nos modalités d'interventions traditionnelles en milieu ouvert.

Avec cette perspective en ligne de mire, les pistes de travail sont nombreuses. En effet, des questions se posent autour de la fréquence d'intervention, des moyens de renforcement des mesures traditionnelles AED, AEMO,

Entre évaluation et plan d'action, nous avons commencé à envisager comment nous pourrions impulser, accompagner et adapter certains changements d'organisation pour favoriser une évolution en termes de pratiques professionnelles au sein du SEMO.

C'est donc un nouveau cap pour le SEMO qui pourrait faire bouger les lignes du projet de service. Pour continuer à chercher à donner du sens à nos accompagnements avec la créativité et l'intelligence collective de l'équipe qu SEMO départemental

2- L'activité

2-1- Evolution du nombre de journées

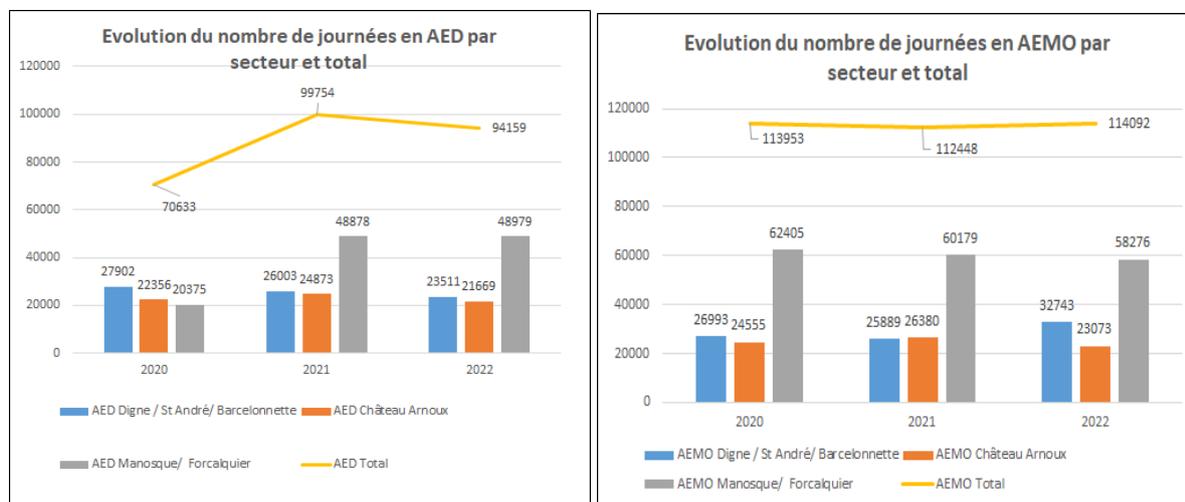
Depuis 2020, l'évolution du nombre de journée est assez significative sur la zone de Digne les bains/ Saint André/ Barcelonnette et celui de Manosque / Forcalquier. Ainsi, le nombre de journée en AED sur Digne/St André/ Barcelonnette a diminué de 15,7 % alors que la zone de Manosque/Forcalquier a vu une augmentation de 33,3 %.

Alors que le nombre de journées en AEMO a augmenté à l'inverse de 21,3 % sur Digne/ Saint André/ Barcelonnette et a diminué de 6,62 % sur la zone de Manosque/ Forcalquier.

Le secteur de château a connu une diminution du nombre de journée en AED : - 3 % et en AEMO : - 6,6 %.

Enfin, alors que le nombre de journées en AEMO se stabilise autour des 113 000 journées, le nombre de journée en AED est inconstant depuis 2020 (70633 en 2020, 99754 en 2021, 94159 en 2022). On constate que la baisse se situe essentiellement sur le secteur Nord du SEMO.

La difficulté de comparer des données sur le secteur de la protection de l'enfance : nombre de demande d'AP, le nombre d'AP effectué, les demandes de placement à domicile,... ne nous permettent d'affiner l'analyse et ainsi d'émettre des hypothèses pour comprendre la baisse du nombre d'AED comme mesure de prévention dans le domaine de la protection de l'enfance.



2-2- Le mouvement global par type d'activité

Les mesures en AED représentent 52,3% de l'activité, en termes de mouvement global pour 47,7% en AEMO.

Proportion du mouvement global par territoire :



Nombre de familles et nombres de jeunes par types de mesures et par secteurs

		2020		2021		2022	
		Nb de familles	Nb de jeunes	Nb de famille	Nb de jeunes	Nb de familles	Nb de jeunes
AED	Digne/St André/Barcelonnette	85	124	76	114	70	106
	Château-Arnoux	69	110	72	110	70	105
	Manosque/Forcalquier	127	191	142	209	158	243
TOTAL AED		281	425	290	433	298	454
AEMO	Digne/St André/Barcelonnette	89	152	81	131	85	135
	Château-Arnoux	68	111	68	108	62	96
	Manosque/Forcalquier	158	274	255	261	160	249
TOTAL AEMO		315	537	404	500	307	480
TOTAL GENERAL		596	962	694	933	605	934

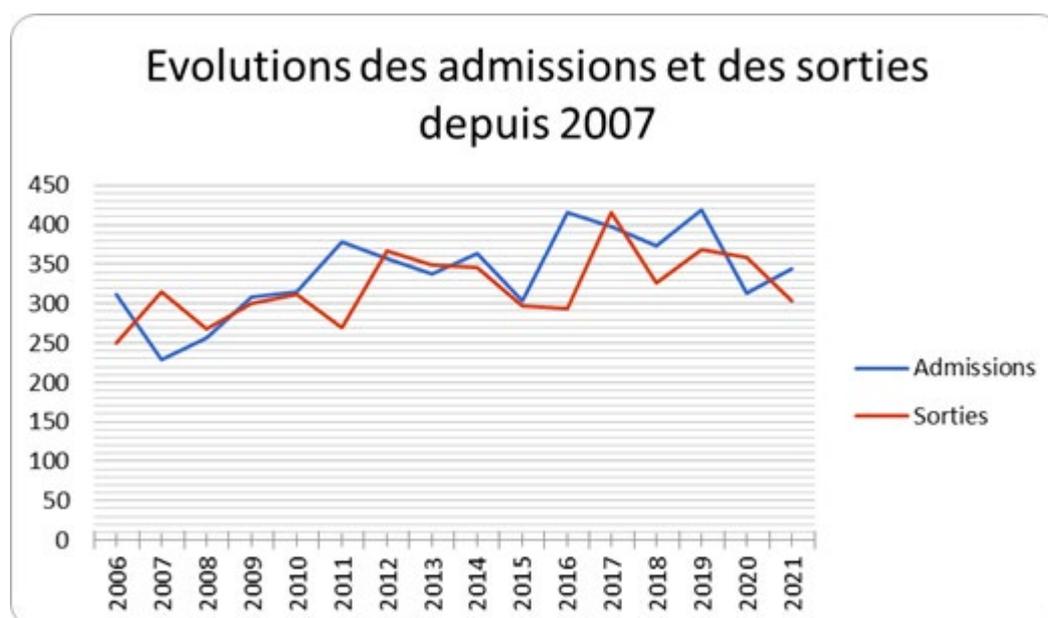
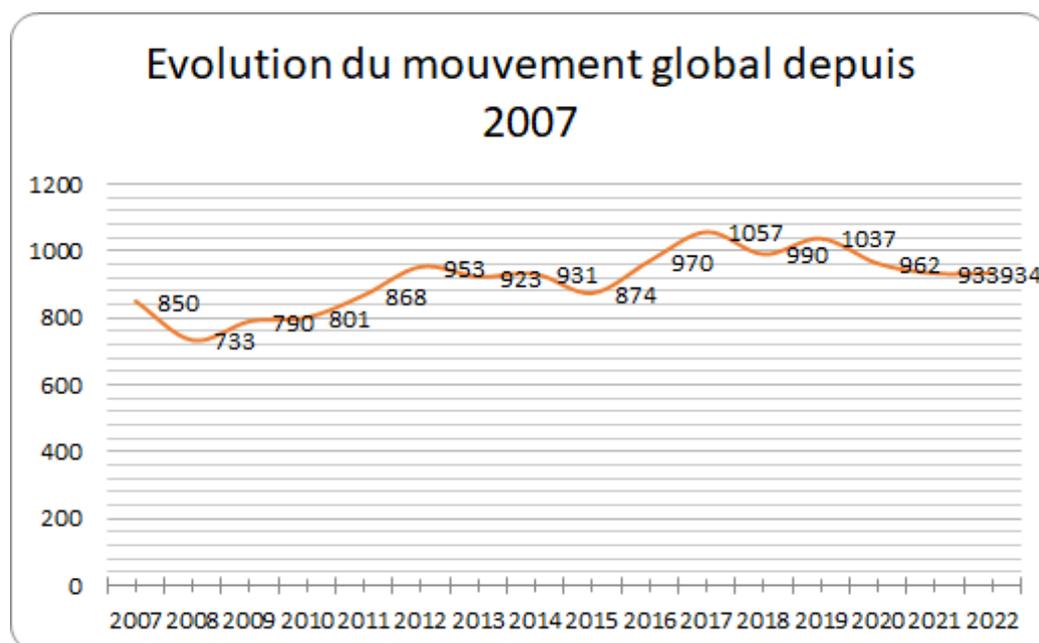
Le cadre de nos interventions par territoire :

Sur le secteur Sud, 492 enfants ont été accompagnés en 2022, 243 en AED et 249 en AEMO.

Sur le secteur Château Arnoux/Sisteron, 201 enfants ont été accompagnés en 2022, 105 en AED et 95 en AEMO.

Sur le secteur Digne/Vallée de l'Ubaye et Blanche/ Vallée du Haut Var et Haut Verdon, 241 enfants ont été accompagnés en 2020, 106 en AED et 135 en AEMO.

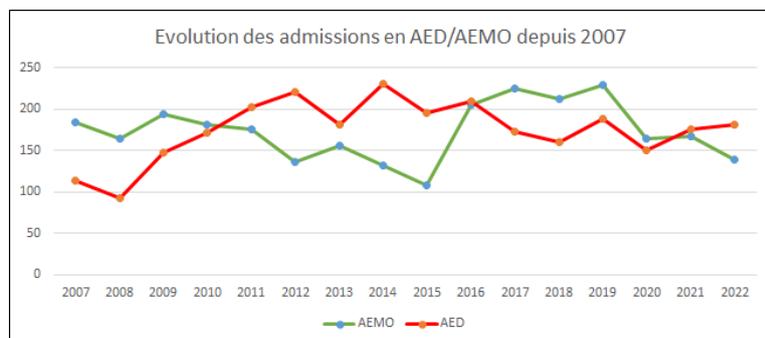
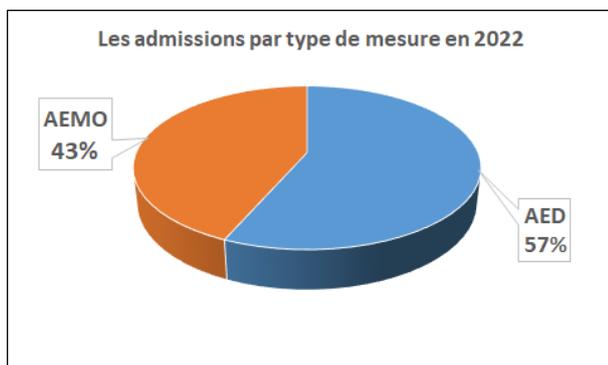
2-3- Evolution du mouvement global depuis 2007



2-4- Admission par type de mesure

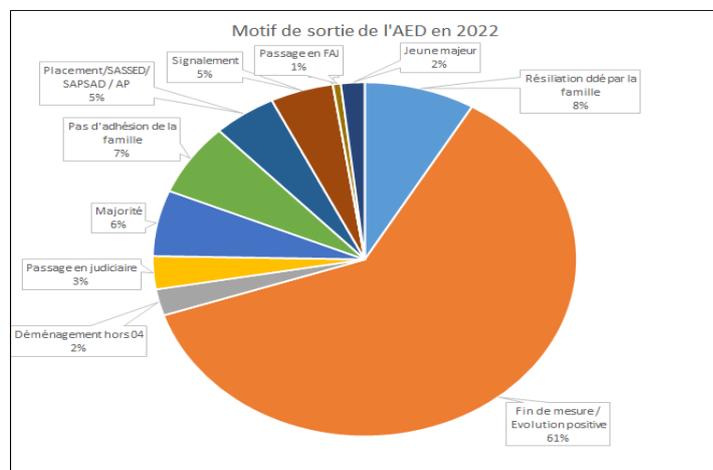
La proportion des admissions continue à se creuser avec 57 % en AED et 43 % AEMO.

La répartition des admissions mensuelle nous donne à voir une irrégularité quel que soit le type de mesure et ainsi une difficulté à anticiper en terme de ressources humaines pour les mettre en œuvre.



2-5- Vers la fin de la mesure

2-5-1- L'AED



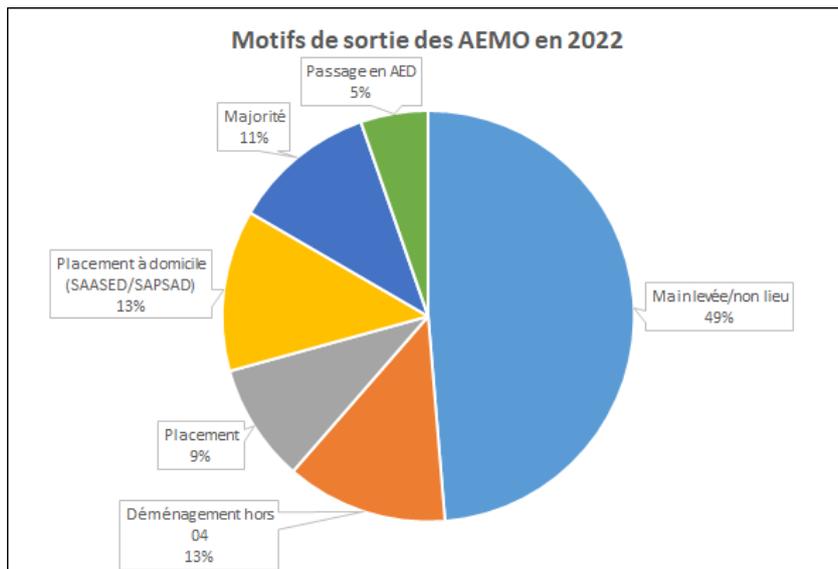
La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente plus de la moitié des sorties 61 %, soit plus de 4 points qu'en 2021.

En 2022, 2 % des mesures se sont terminées pour cause de déménagement.

5 % des motifs de fin d'AED sont des placements (administratif ou judiciaire, PEAD ou placement hors les murs)

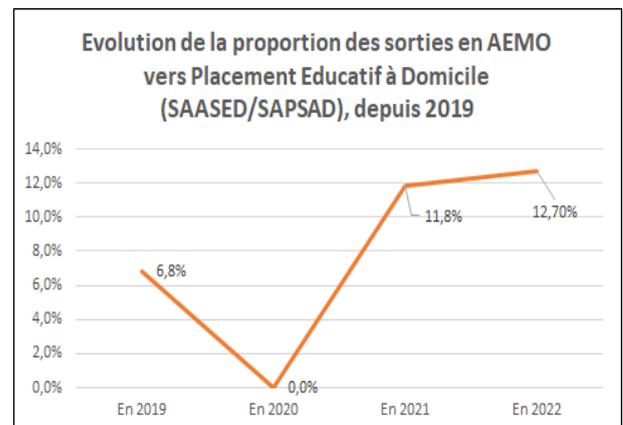
Nous constatons aussi une baisse de la proportion des arrêts de mesure pour cause de manque d'adhésion de la famille, cela représente 7 % en 2022, 3,9 % en 2021 et représentait 5,6 % en 2019. Les arrêts d'une AED demandés par la famille représentent 4 %.

2-5-2- L'AEMO

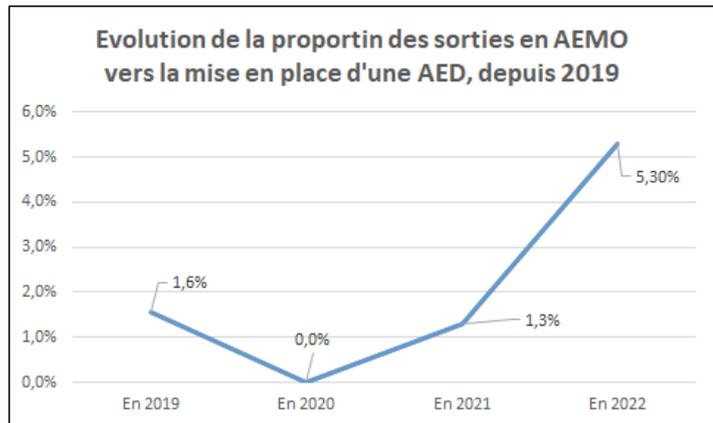


La fin d'une mesure dans le cadre judiciaire pour une évolution positive et/ou une main levée de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AEMO et représente 49 % soit 4 points de moins que l'année passée. Les placements ou les placements à domicile reste stables dans l'ensemble par rapport à 2021.

Nous souhaitons faire un focus sur deux motifs de sortie du dispositif AEMO. Nous constatons une augmentation des AEMO dans l'attente d'un SAASED. Par manque de place dans un dispositif de placement, le magistrat ordonne une AEMO sachant que nous n'avons pas de liste d'attente ainsi l'AEMO devient une mesure à défaut de place dans d'autres dispositifs. Ce qui met en tension le travail de l'AEMO qui n'est pas calibré de la même façon qu'une mesure de placement alors que l'évaluation faite préconise une mesure de placement éducatif à domicile. Ainsi, les situations nécessite une intervention soutenue et s'impose aux travailleurs sociaux du SEMO, parfois au détriment des autres interventions.



Enfin, nous pointons une augmentation des sorties d'AEMO vers une AED. Autant cela nous rappelle les objectifs de la Loi 2007 sur la déjudiciarisation de la protection de l'enfance. « Ainsi ce ne sont plus la gravité, la certitude du danger qui deviennent le critère de saisine de l'autorité judiciaire, mais le positionnement des titulaires de l'autorité parentales face à l'aide sociale à l'enfance. Trois critères sont ainsi définis :



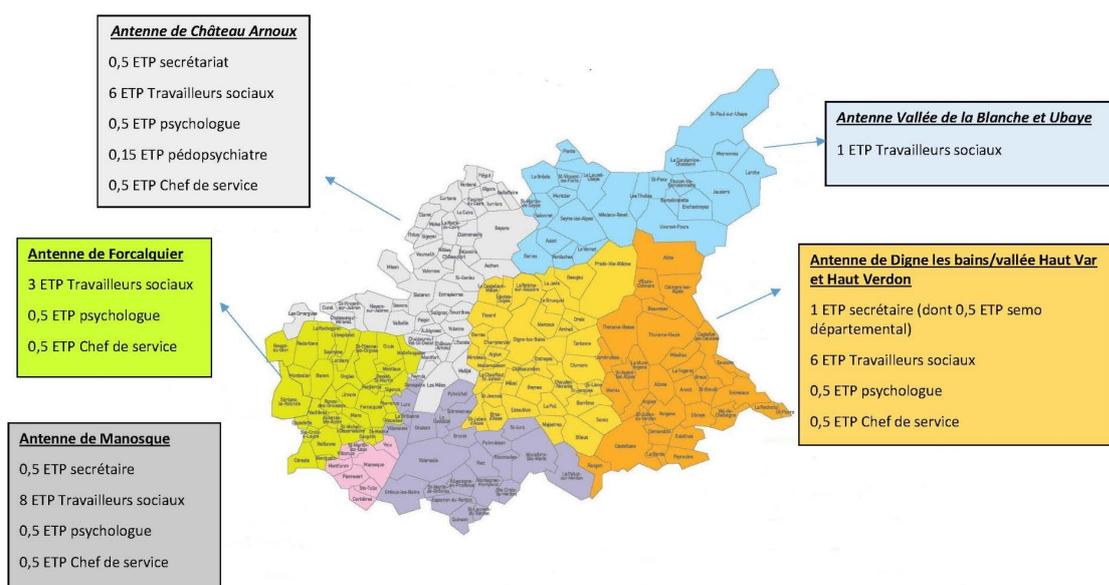
l'inefficacité des mesures administratives précédentes pour atténuer le danger encouru par l'enfant ;
le refus ou l'impossibilité de la famille à collaborer avec le service de l'ASE ;
l'impossibilité pour l'ASE d'évaluer la situation. »

Cela parle de la capacité des travailleurs sociaux de favoriser la collaboration des détenteurs de l'autorité parentale et des détenteurs de l'autorité à se mobiliser, condition sine qua non pour engager un processus de changement dans l'intérêt de leur enfant.

3- Les modalités de notre intervention

3-1- Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI, 2 ETP de secrétariat, 2 ETP de psychologue et 2 ETP de chef de service et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie. Comme les autres structures, nous rencontrons des difficultés dans le recrutement.



Comme l'explique le CNAEMO (Carrefour National de l'Assistance en Milieu Ouvert) : « L'action humaine est trop complexe à approcher pour se contenter d'un seul regard. C'est un postulat autant technique qu'éthique. La pluralité des approches et la diversité des regards, qui est en soi une posture clinique, doivent permettre le respect de la singularité des personnes et ainsi chercher des réponses adaptées et singulières dans différentes disciplines. C'est aussi en conjuguant les compétences pluri professionnelles que l'on prend conscience de la relativité de son seul point de vue, de sa pratique et que l'on réalise que la réalité complexe et mouvante des situations ne peut se satisfaire de traitements univoques et stéréotypés. C'est dans cette perspective que l'imprévisibilité des situations en milieu ouvert peut être appréhendée, dans l'interaction entre acteurs différenciés : interdisciplinarité. Cette approche interdisciplinaire doit, par l'échange des savoirs et des compétences dont celles de la famille, faire advenir une transdisciplinarité. C'est-à-dire des savoirs partagés qui mettent en œuvre une langue commune constituée avec les familles... »¹

¹ <http://www.cnaemo.com/milieu-ouvert-equipe-reseau-partenariat.html>

3-2- Et les projets collectifs...

« Fais-les jouer. Si tu veux faire ton métier, fais-les jouer, jouer, jouer. »

Ferdinant Deligny, Graines de crapules, 1960

Toujours avec l'envie de diversifier nos modalités d'interventions et de rechercher l'implication des parents et des enfants accompagnés, le SEMO a continué à réfléchir à des projets collectifs et à mettre en place des activités collectives à travers différents supports (sport, culture, art, nature, cuisine).

Organisées en fonction de thématiques, de tranche d'âge pour favoriser les conditions d'une rencontre, ces actions collectives ont toujours eu comme finalité de rechercher à rendre les enfants et les parents acteurs de la mesure.

Aussi, ces sorties, activités sportives, et autres ateliers créatifs, ont permis notamment :

- d'observer l'enfant dans ses interactions avec ses pairs
- de croiser les regards des professionnels
- de favoriser les liens entre les enfants
- de créer du lien
- de partager d'autres moments
- de découvrir ensemble
- de maintenir une réflexion collective

Ces projets collectifs ont permis aux équipes de proposer des solutions variées et adaptées aux situations. Mais aussi de soutenir la responsabilisation des parents en proposant des pratiques adaptées à la parentalité.

Ainsi, dans la dynamique de la mesure éducative, les activités collectives constituent un temps fort de l'accompagnement qui permet un espace d'expression, facilite l'expression et permet de reconstituer la parole.

Par ailleurs, dans le travail d'équipe, ces moments font émerger des réflexions entre professionnels notamment sur des phénomènes de société, et sur le sens de nos interventions. Ce qui permet d'échanger autour de la question des pratiques professionnelles et de leurs nécessaires évolutions.

3-3- La répartition géographique des mesures

En 2022, le SEMO intervient dans 122 villes Alpes de Haute Provence sur les 198 communes que compte le département.

Les interventions des travailleurs sociaux des antennes du SEMO correspondent aux territoires des CMS. Cette proximité permet d'optimiser les interventions et de maintenir un lien avec les travailleurs sociaux des CMS. Cette organisation facilite les connaissances des dispositifs et des partenaires du territoire d'intervention.

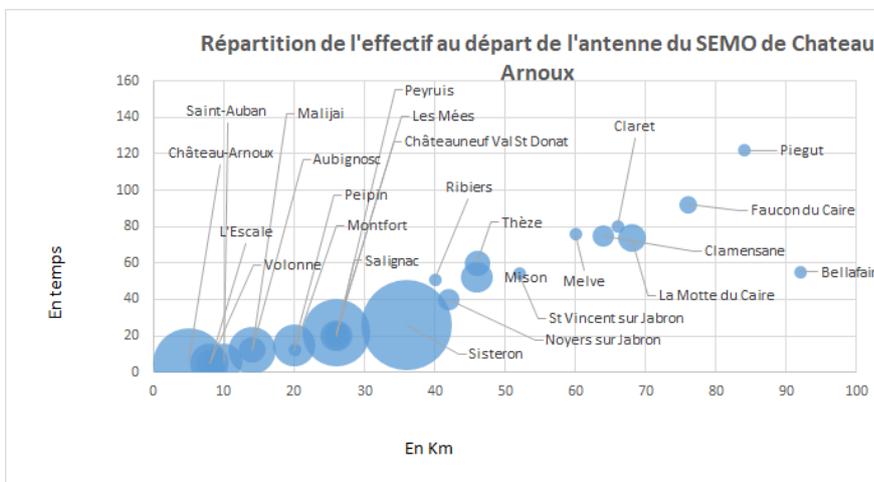
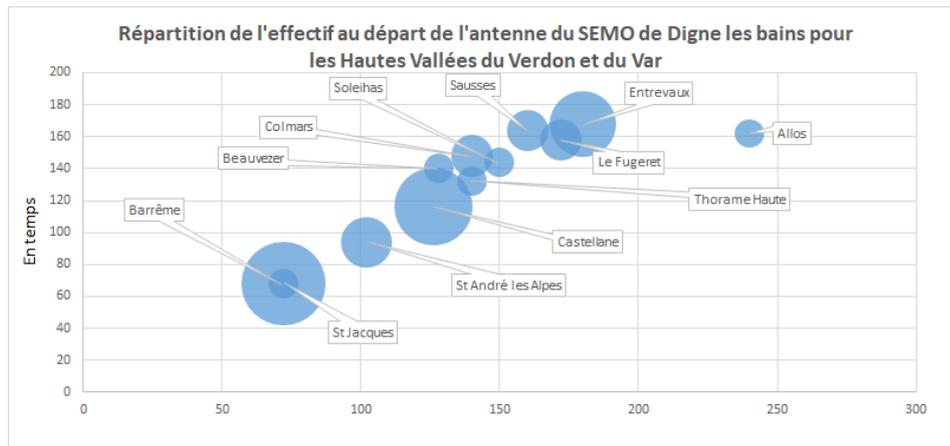
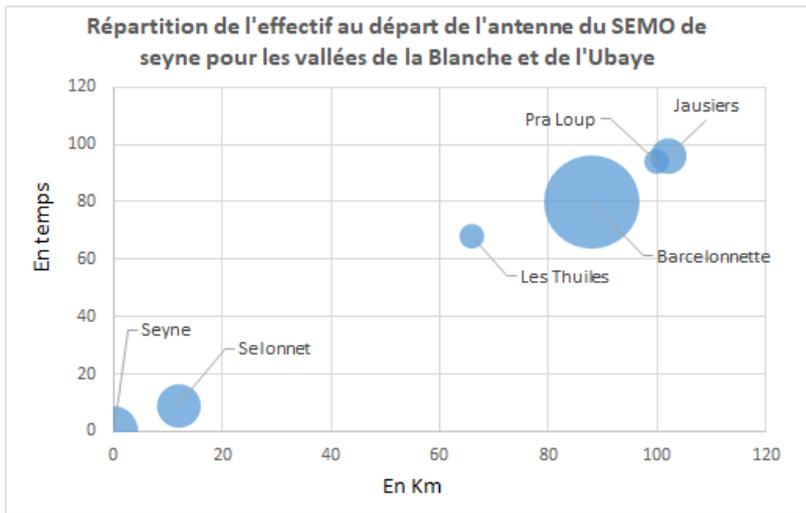
Grâce aux graphiques ci dessous, on constate des interventions à domicile très proches comme très éloignés de l'antenne de départ. Cela peut prendre 5 min en voiture comme 2h avec les aléas des visites à domicile.

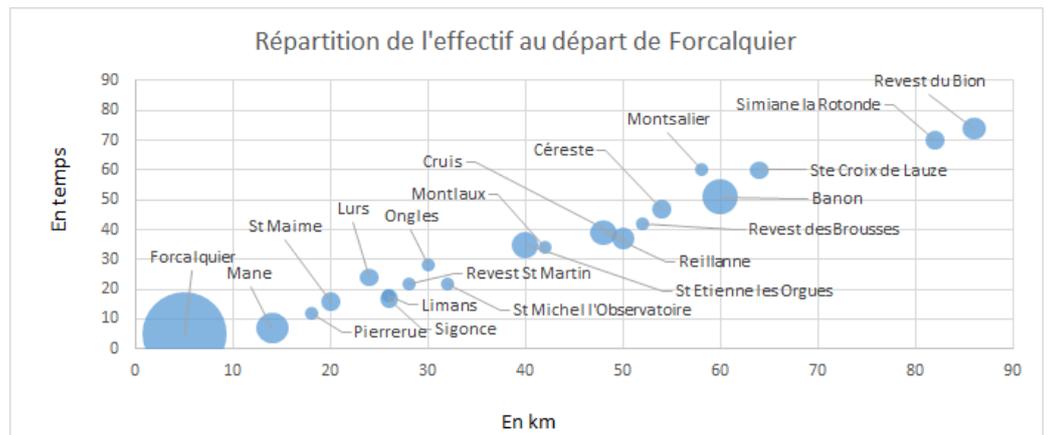
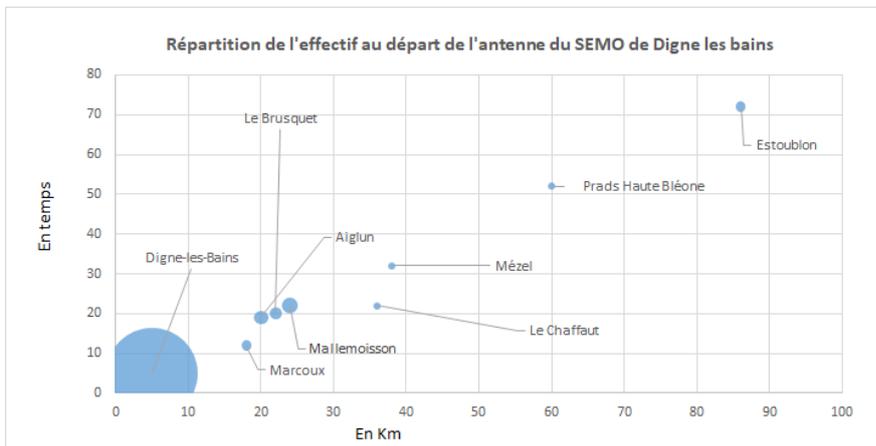
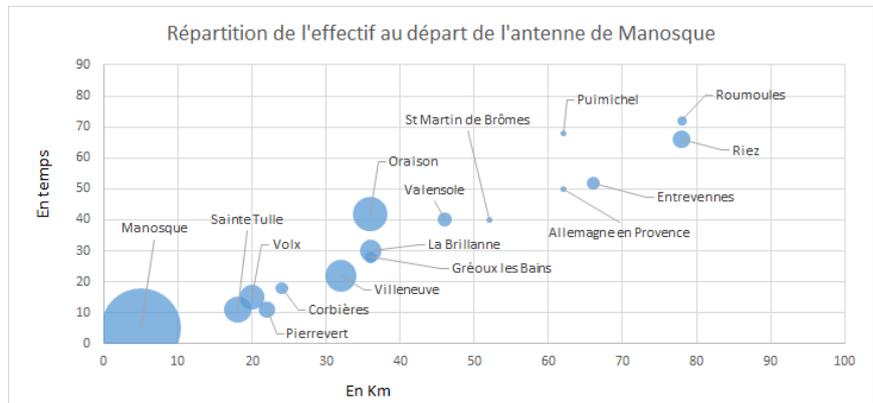
Le SEMO dispose d'un parc automobile d'une vingtaine de voitures réparties par secteur. L'optimisation de ce parc nécessite une gestion rigoureuse en termes d'anticipation et de logistique (comme le suivi de l'entretien des véhicules, organisation d'un roulement d'utilisation,...) de tous les salariés pour disposer d'un véhicule pour ces visites à domicile qu'elles soient à 15 km ou 150 km de l'antenne.

Il n'est pas rare non plus que nous accompagnons les familles isolées et parfois sans moyen de locomotion, pour se rendre à différents rendez-vous (sanitaires, sociaux, scolaires,...). C'est une façon aussi de faciliter l'accès à ces différents partenaires pour ces familles et souvent l'opportunité du travailleur social de créer du lien avec ces familles mais aussi de transformer, le temps du trajet, la voiture en un espace d'échange.

La question de la mobilité est essentielle pour ces usagers qui doivent accéder aux services dont ils ont besoin et qui sont souvent centralisés sur les centres urbains du département voire hors département. Il n'est pas rare d'accompagner des familles qui n'ont pas le permis et pour qui nous sommes un facilitateur d'accès aux droits communs.

Aussi, l'ADSEA 04 équipe chacun des travailleurs sociaux d'un téléphone portable ainsi que d'un ordinateur portable depuis 2022.





En bref, ce que nous voulons retenir en 2022

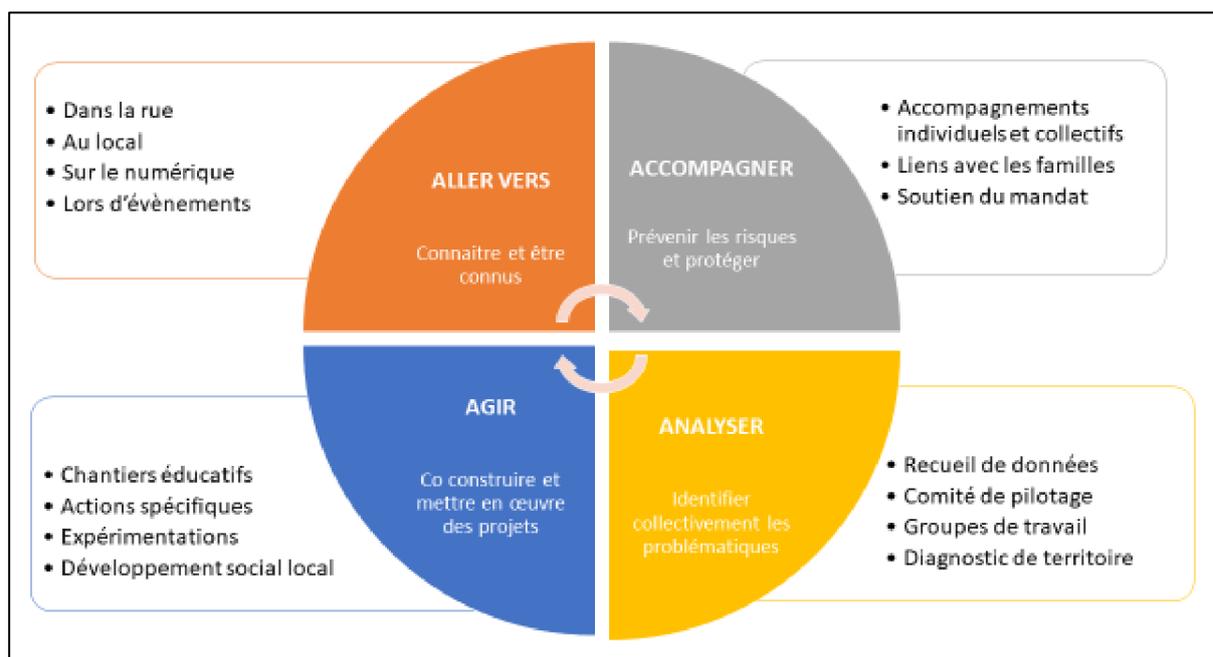
- **En 2022, le SEMO a accompagné 934 mineurs et jeunes majeurs, soit 605 familles dans 122 villes du département des Alpes de Haute Provence.**
- **57 % des admissions se font dans le cadre administratif et 43 % en AEMO.**
- **49 % des mesures AEMO et 61 % des mesures AED ont pour issue une évolution positive.**
- **9 % des mesures AEMO et 5 % des AED ont pour issue un placement.**

Le service de prévention spécialisée



1- Un mode d'intervention innovant.... Depuis plus de 70 ans

La Prévention Spécialisée, conçue comme une intervention éducative et sociale au plus près de la jeunesse, par une présence « hors les murs » d'éducatrices et éducateurs spécialisés sur des espaces identifiés, et par des modalités d'actions propres visant à **aller vers** les jeunes et susciter leur adhésion et leur mobilisation dans un parcours d'accompagnement, a commencé à se structurer en France à l'issue de la **seconde guerre mondiale**. L'**Arrêté du 4 juillet 1972**, texte de référence, reconnaît et fixe les modes d'actions autour des principes fondateurs suivants : **l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, la libre adhésion et la non-institutionnalisation des activités**. Ces principes visent à faciliter l'accroche avec des jeunes qui parfois sont en marge ou en rejet des modes d'accompagnements plus conventionnels, et à créer les conditions, grâce à ce lien, d'une évolution positive.



Ouvert depuis 1979 dans notre département, le service départemental de Prévention Spécialisée de l'ADSEA est composé de 2 équipes de 3 travailleurs sociaux, intervenants respectivement sur les communes de **Digne les Bains et de Manosque**. Ces équipes contribuent au quotidien, en lien avec les acteurs de ces deux territoires, à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance.

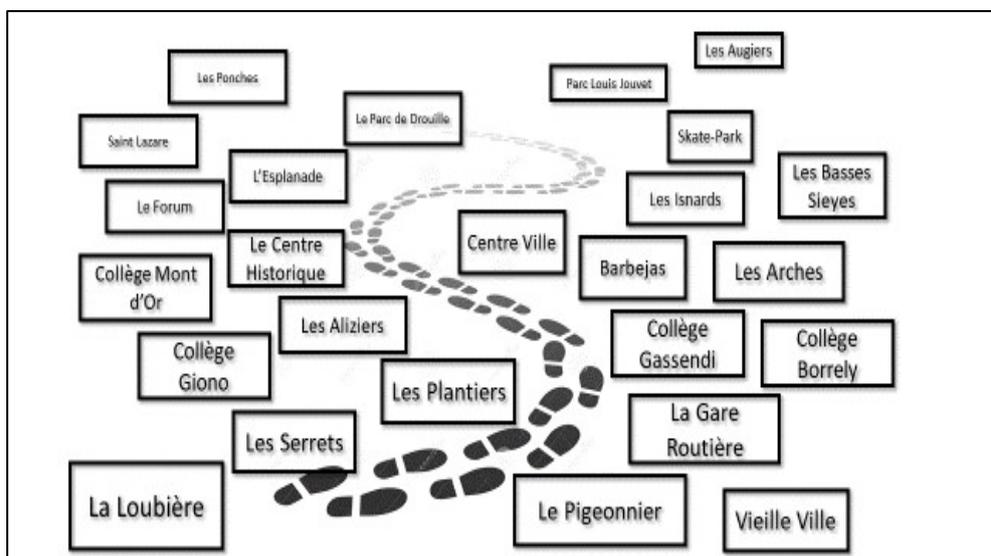
La Prévention Spécialisée est en effet, depuis les lois de décentralisation auxquelles ont succédé plusieurs lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016) chaque fois plus explicite en la matière, une compétence des Conseils Départementaux.

2- Une présence unique dans l'espace public : le travail de rue

Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le **travail de rue** constitue LA spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le

langage courant, à celui que l'on appelle « **l'éducateur de rue** » : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination *officieuse*, fait donc partie intégrante de la fonction. Ça n'est pas anodin ! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert », doivent

garantir cette présence inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituelle !) sur les espaces occupés par les jeunes, avec une intention précise et une attention



permanente.

Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes.

Ce travail, jour après jour, permet aux équipes de développer une connaissance du territoire, de ses usages et de ses usagers. De leur capacité à instaurer **une relation de confiance** avec les jeunes dépend en grande partie l'impact de leurs actions sur le long terme.

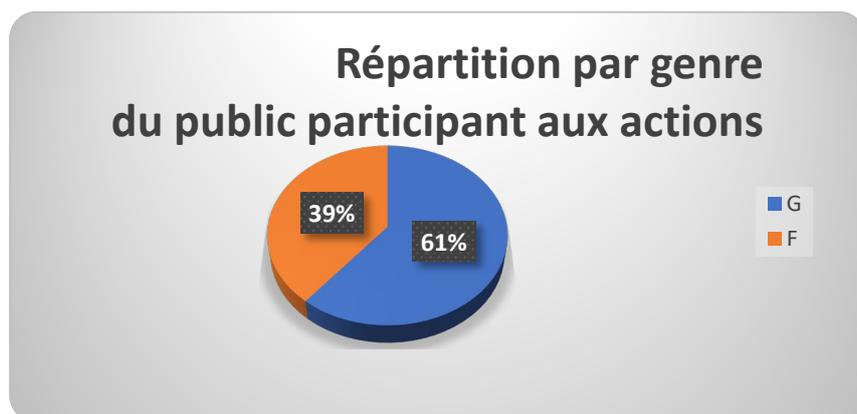
3- Quelques chiffres...

Près de 601 jeunes entre 10 et 25 ans ont été en contact avec le service de prévention spécialisée en 2022, dans le cadre du travail de rue, actions collectives (sorties, chantier éducatif actions sur le territoire...) d'un accompagnement individuel formalisé ou d'une réponse ponctuelle à une demande spécifique d'une sollicitation spontanée.

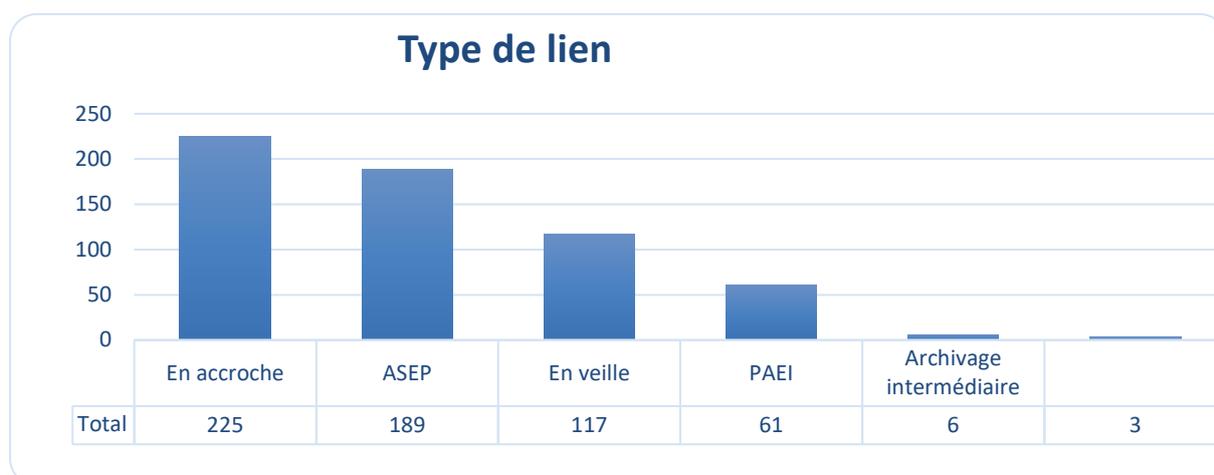


58% de garçons et 42% de filles.

Le travail auprès des filles reste un objectif des équipes de prévention.



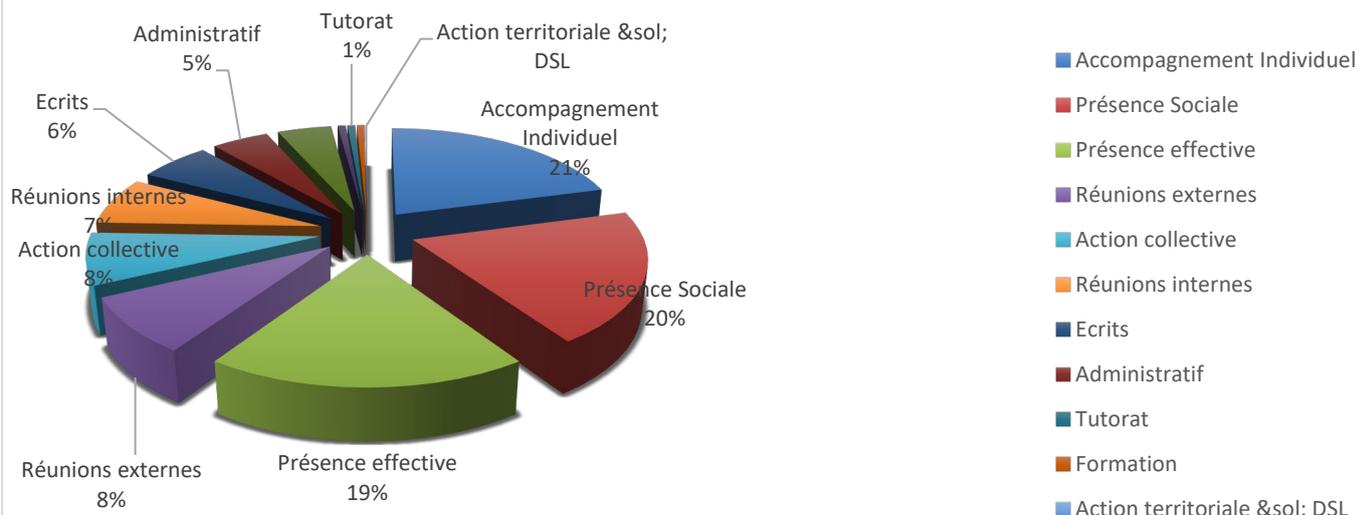
La mixité est un objectif recherché dans toutes les actions collectives et dans la mise en place des chantiers éducatifs.



ASEP : accompagnement collectif

PAEI : accompagnement individuel

Répartition du nombre d'actions



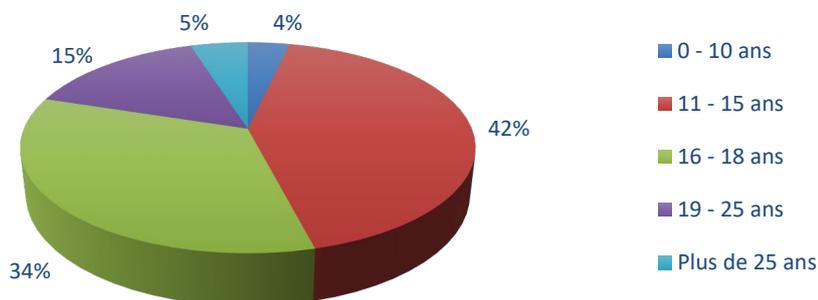
Soit

661 Accompagnements individuels

246 actions collectives

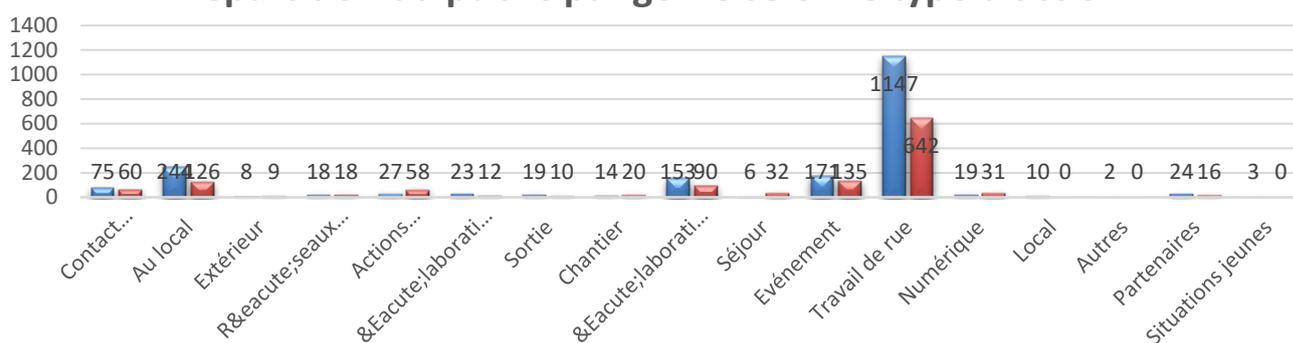
11 actions territoriales

Répartition par tranche d'âge du public participant aux actions



49% des jeunes participants aux actions de l'équipe de prévention ont plus de 16 ans, le décrochage scolaire est un risque élevé pour cette tranche d'âge.

Répartition du public par genre selon le type d'action



629 actions en présences sociale et travail de rue en 2022 sur le département,

L'aller vers les jeunes dans des lieux ciblés tels que la Gare routière, les Serrets, les Aliziers ou la Loubière à Manosque, le Centre Ancien, le Gambetta, le Pigeonnier, les Basses Sieyes ou les Augiers à Digne.

Les abords des collèges sont également des lieux privilégiés de présence sociale.

4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif

Un donneur d'ordre - le plus souvent une collectivité ou un bailleur - qui définit un support de chantier, un groupe de jeunes volontaires pour s'engager dans la démarche, une association intermédiaire qui sensibilise et emploie les jeunes : voilà les ingrédients nécessaires à l'équipe de prévention pour construire et coordonner un projet de chantier éducatif. Parmi les actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent en effet une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent.



L'intérêt et l'impact d'un tel projet, unanimement reconnu, se mesure à plusieurs niveaux : **sur les jeunes, individuellement** (apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...), **sur le groupe** (socialisation,

évolution positive de la dynamique...), **sur la famille** (évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents), **sur le territoire** (contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...) et **sur le partenariat** (meilleures connaissance réciproque, partage des constats et construction cohérente, ...).

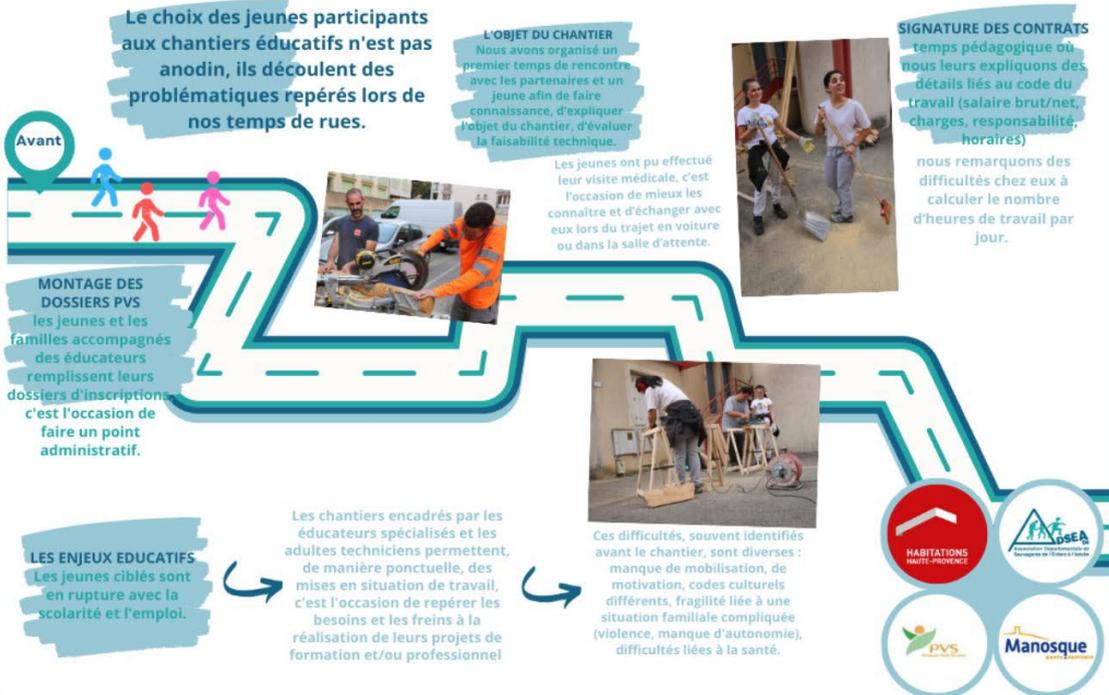
Il permet souvent, grâce à l'expérience positive partagée, de nouer un lien fort entre le jeune et l'éducateur qui se prolonge bien au-delà du chantier. C'est également toujours l'occasion de rencontres avec des techniciens et des riverains, favorisant ainsi l'atténuation de stéréotypes réciproques.



FOCUS :

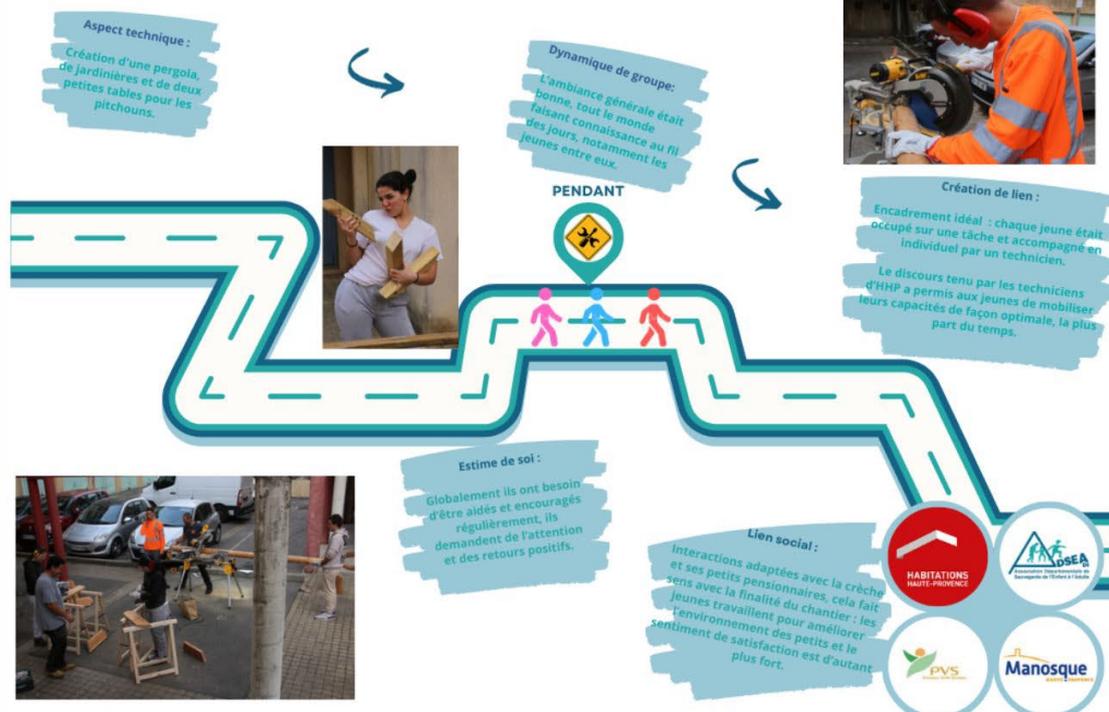
Chantier à la Trinque d'Isnard

extension de la crèche Pomme d'Api - commandé et financé par Habitations Haute Provence



Chantier à la Trinque d'Isnard

extension de la crèche Pomme d'Api - commandé et financé par Habitations Haute Provence

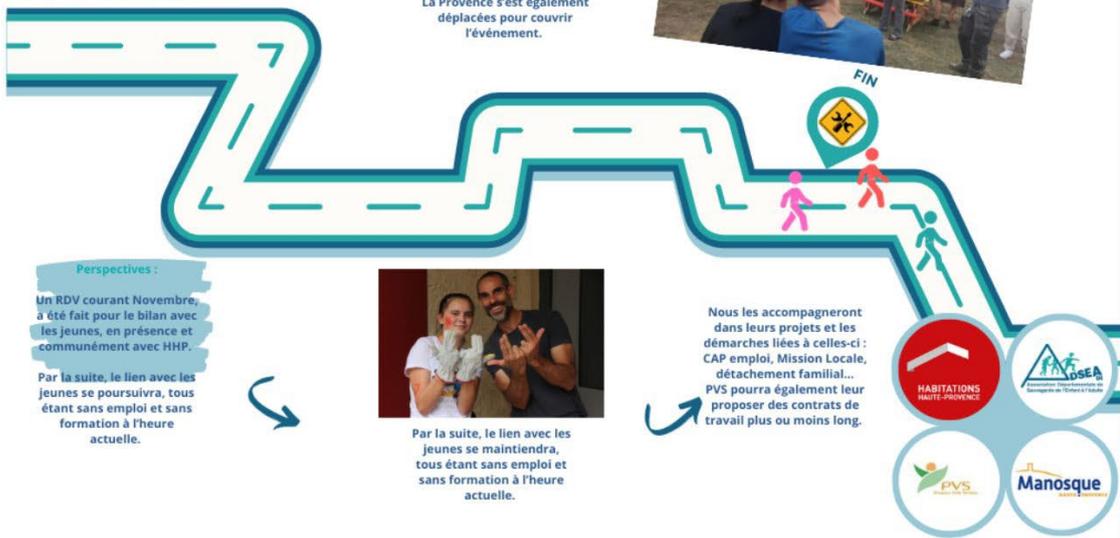


Chantier à la Trinque d'Isnard

extension de la crèche Pomme d'Api - commandé et financé par Habitations Haute Provence

Inauguration :

HHP a invité la ville. Le Directeur Général d'HHP était également présent, avec sa directrice, une médiatrice, et les trois techniciens du chantier. La crèche était présente, 5/6 professionnelles ainsi que les enfants assis sur leurs nouveaux bancs. La Provence s'est également déplacées pour couvrir l'événement.



6- Le partenariat avec les collèges

Les 2 équipes de prévention spécialisée effectuent régulièrement des temps de présence sociale aux abords des collèges.

Cela leur permet d'être en lien avec des collégiens connus ou d'établir de nouveaux contacts et d'entretenir le lien avec les personnels de vie scolaire.

Les objectifs fixés par le comité de pilotage départemental, précisés lors du comité de pilotage local de chaque antenne sur les communes de Digne Les Bains et de Manosque, vont dans le sens d'un plus grand rapprochement entre le service de prévention et les collèges des territoires, notamment par la mise en place d'actions collectives à l'intérieur des établissements.

Les expériences menées en la matière ("Les Débatteurs" au Collège Giono, sensibilisation aux risques numériques, chantier éducatif au Collège Borrely...) permettent de mesurer les effets positifs : connaissance d'un plus grand nombre de collégiens (et pas seulement celles et ceux qui "acceptent" la relation aux abords), liens renforcés avec les CPE et les professeurs, jeunes qui sollicitent le service directement après l'action, discours de sensibilisation porté par des tiers (hors éducation nationale) complémentaires aux enseignements...



Ces effets positifs, unanimement reconnus, incitent les acteurs (Département, EN, ADSEA 04) à vouloir développer des partenariats plus nombreux, plus réguliers, potentiellement formalisés par des conventions, autour d'actions collectives de prévention.

La forte mobilisation autour de ces projets, si elle se justifie pleinement du point de vue des impacts positifs sur le public et sur le partenariat, doit cependant être calibrée en tenant compte des autres modalités d'action des éducateurs de prévention spécialisée, qu'il convient de préserver : la présence sociale (dans la rue, au local et sur les actions partenaires), les activités éducatives (sorties, etc. ...) et les actions spécifiques (chantiers éducatifs, séjours,...).

L'équilibre est fragile, d'autant que les différentes modalités sont interdépendantes et favorisent toutes l'accroche des jeunes, et leur adhésion à une proposition d'accompagnement éducatif.

Le partenariat les collèges

Un partenariat avec la SEGPA du collège Gassendi

Nous sommes en contact avec la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, hébergée au collège Gassendi, depuis plusieurs années déjà. Nous y avons fait de nombreuses présentations du service.

"SEGPA LANTA" :

Une journée de cohésion interclasse:
Organiser une épreuve lors de ces grands jeux.

- Nous permettant pour la seconde année de:
- rencontrer les 89 élèves sur une seule journée,
 - les rencontrer sur un temps ludique et hors du collège,
 - repérer et être repérés comme adultes ressources.

Le lien avec la directrice de la SEGPA et les autres acteurs du collège nous permet d'être présents auprès des élèves en difficulté sur des exclusions, des recherches de stages ou encore d'être en veille sur des situations de vulnérabilité que peut nous signaler l'établissement.



Le Marché de Noël:
Les élèves confectionnent, en ateliers, des objets, gourmandises et pâtisseries vendues à l'occasions de fêtes de fin d'année. Afin, d'entretenir le lien avec chacun d'entre eux, nous sommes allées contempler les réalisations et faire quelques emplettes!



Le concours du meilleur pâtissier



Les élèves de la section cuisine s'affrontent en Pâtisserie. L'occasion nous est donnée d'être jury sur la première session de 2022, nos papilles attendent les deux suivantes et la finale d'ici juin 2023.

Une convention avec le collège Borrély

Une convention est rédigée dans le but de permettre au service d'entrer dans le collège le temps d'une heure tous les 15 jours à l'occasion de l'heure blanche. Une heure où les élèves n'ont pas cours et pour laquelle ils ont fait la demande d'avoir du temps dans l'établissement pour faire autre chose: se relaxer, bricoler, jardiner, jouer... Ainsi, la Prev' occupe une classe avec des jeux de sociétés. Une autre forme de contact pour nous, nous permettant à nouveau, d'entrer en relation, de repérer et être repérés, voire de compléter le travail fait lors des temps de présences au portail.

7- Des médiateurs auprès des collégiens

Ce dispositif de renfort de la Prévention spécialisée sur l'antenne de Manosque est expérimental. Né de la volonté du Conseil Départemental et de la Municipalité de Manosque, une convention tripartite détermine le cadre de l'action de l'ADSEA04.



Collège J. Giono



Collège Mont D'or

Depuis la rentrée scolaire de Septembre 2022, un binôme de médiateurs socio-éducatifs chargés prioritairement d'aller vers les collégiens autour des collèges avant les cours le matin, aux moments des récréations, sur le temps méridien, et à la sortie des cours, permet de garantir la régularité de la présence d'adulte sur ces espaces/temps, propice aux conduites à risques, sans amoindrir la possibilité pour l'équipe de prévention spécialisée de se mobiliser par ailleurs sur d'autres lieux et d'autres actions.

Les liens privilégiés entre les médiateurs et les éducateurs (locaux communs, temps de réunion conjoint, encadrement unique, projets partagés) favorisent l'articulation des actions, ainsi qu'une plus grande connaissance des publics pour qui les médiateurs et les équipes des collèges constitue une ressource complémentaire, quotidiennement disponible et pro-active dans la construction du lien, dans le repérage de problématiques individuelles ou collectives, et dans l'intervention à chaud ou en temps différé sur des situations telles que la consommation de produits stupéfiants ou d'alcool, les conflits, les risques routiers, le harcèlement, le décrochage... Cette forme d'intervention à destination des collégiens, davantage axée sur la création et l'entretien de liens à des fins de prévention primaire et d'orientation vers les partenaires compétents, favorise l'accroche avec les éducateurs spécialisés susceptibles de prendre le relais et de proposer des accompagnements sur le long terme, au-delà du seul statut de "collégien", mettant en jeu l'ensemble de l'environnement du jeune et plus uniquement ce qui se joue et se donne à voir aux abords de l'établissement scolaire.

Cette articulation et cette complémentarité existent déjà depuis plusieurs années avec le service de médiation aux abords des lycées, également portée par l'ADSEA 04. La création de binômes de médiateurs déployés aux abords des collèges de Manosque, permet d'offrir aux jeunes scolarisés dans ces établissements, dès leur entrée en 6ème, le même service que ce qui existe

pour les lycéens, permettant ainsi un suivi et une continuité tout au long de leur parcours scolaire, et concourant à atteindre l'objectif de la Prévention Spécialisée de cibler prioritairement les plus jeunes (10/15 ans).

Les besoins repérés

Fort de la pratique déjà existante des équipes d'éducateurs de prévention spécialisée, nous constatons que le besoin d'une présence aux abords des collèges s'étale sur la journée entière. Les heures d'entrée et de sortie principalement les matins, les midis et les soirs sont certes des moments forts de regroupement devant le portail du collège, cependant les temps intermédiaires ne sont pas à négliger.

À partir de la classe de 5^{ème}, bon nombre de collégiens ont l'autorisation parentale leurs offrant la possibilité de sortir dès qu'ils ont une absence de professeur ou une fin de cours en milieu de journée. Ces temps de liberté sont quelquefois utilisés par les collégiens pour se regrouper en centre-ville sur des lieux repérés par les équipes de prévention.

Ces mêmes temps hors du regard bienveillant des adultes encadrants permettent à certains d'entre eux des actes d'incivilité où des comportements pouvant induire certaines crispations dans les relations avec les riverains, les commerçants ou les passants, qu'il ne faut certes pas généraliser car ils sont aussi à remettre dans le contexte du développement de l'enfant et de l'adolescent. Cependant, c'est pour les équipes de prévention spécialisée et pour l'équipe de médiation des temps propices aux repérages des jeunes gens les plus en difficultés, et des opportunités d'interventions à chaud afin de médiatiser les potentiels conflits.

Le travail de partenariat avec l'éducation nationale est aussi à considérer. Si l'équipe de médiation doit être repérée par les collégiens devant le collège, elle doit l'être aussi des équipes pédagogiques des collèges sur des temps formels et réguliers de rencontres organisés pour favoriser le lien essentiel à une collaboration efficiente.

Les équipes de prévention ont déjà dans leurs pratiques des collaborations avec les collèges sur la mesure de responsabilisation qui a pour objectif de proposer aux collégiens exclus temporairement et en collaboration avec la famille des temps de prise en charge par les éducateurs.

L'objectif visé est pour le collégien d'être accompagné dans une réflexion sur la situation qui l'a amené à cette exclusion temporaire. Il s'agit de prévenir lorsque l'entourage familial est défaillant l'oisiveté qui peut là encore être propice à des comportements déviants.

La participation à des événements du collège doit aussi être possible. Une journée de cohésion a lieu chaque année "SEGPAlanta". Elle permet le tissage de liens entre les équipes de prévention et les élèves de SEGPA.

Les équipes de médiateurs lycées participent pour leur part systématiquement aux journées de pré rentrée, aux journées d'intégration, ainsi qu'à de nombreuses actions de sensibilisation.

La réalisation d'une fresque murale dans l'enceinte du collège a été réalisée, à la demande du Département, en collaboration avec l'équipe de prévention dans le cadre d'un chantier éducatif.

Le projet des débatteurs mené au sein du collège Giono à Manosque par l'équipe de prévention visant à promouvoir la jeunesse, permet une présence régulière et la construction de lien auprès des collégiens.

Ces actions pourraient être développés dans l'hypothèse d'une augmentation des ressources humaine.

L'ADSEA 04 coordonne le dispositif des Promeneurs du Net de la CAF des Alpes de Hautes Provence. Des actions de prévention sont menées sur plusieurs collèges de Manosque sur les dangers d'internet. C'est une mission que nous avons liée au service de médiation qui participent aux interventions. Elle permet à l'équipe d'investir du temps intra-collège aux bénéfiques du repérage et du lien nécessaire avec les collégiens. Les équipes développent ainsi leur expertise en matière d'usage du numérique et leur capacité à coopérer sur des projets en lien avec cette problématique.

Le travail "d'aller vers" l'outil indispensable des équipes de médiation demande une temporalité qui va au-delà des heures d'entrée et de sortie du collège.

Le travail de rue demande l'utilisation de temps informels afin de pouvoir repérer les collégiens dans leurs difficultés, tisser le lien de confiance pour un accompagnement, permettre l'élaboration et l'amorce de réponse aux problématiques.

L'organisation du travail, planifiée en amont, permet une présence hebdomadaire équilibrée sur les temps forts repérés par les collèges. Elle prévoit également des temps de réunions, d'écrits professionnels, d'analyse de la pratique, de rencontres partenariales... La trame du planning est construite afin de garantir une présence sur l'ensemble des temps d'entrée et de sortie des établissements.

8- Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique

Soucieux d'être présents et identifiés dans les espaces où peuvent se manifester des comportements à risques, la question d'une présence éducative sur les réseaux sociaux se



pose depuis plusieurs années. La préoccupation des professionnels augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre de réseaux sociaux et des problématiques liées à leurs usages, associé au sentiment d'avoir toujours « un train de retard » sur les pratiques des



jeunes en la matière. C'est donc naturellement que l'ADSEA a répondu il y a 3 ans à la sollicitation de la CAF et de la DDCSPP pour lancer et coordonner le

Dispositif « Promeneurs du net » qui vise à favoriser les interactions sur la toile entre les jeunes et des professionnels de la jeunesse et à limiter les conduites à risques. Le confinement de mars 2020 a donné un coup d'accélérateur à notre volonté d'augmenter notre présence sur la « rue numérique », les réseaux devenant brutalement le seul espace permettant de garder le lien avec notre public. Cet espace fait désormais partie intégrante du décor pour les équipes qui ont « fabriqué » de nouvelles pratiques pour exister dans cette espace, susciter des interactions, créer de nouveaux contacts, développer des projets, et initier des accompagnements éducatifs.

La Fondation SFR soutient l'ADSEA 04

Les pratiques professionnelles évoluent et s'adaptent en fonction du public que les équipes accompagnent. Des besoins sont repérés sur la nécessité d'une présence éducative sur le numérique. Les équipes du service départemental de prévention spécialisée ont exprimés leur volonté d'investir davantage l'outil numérique dans la pratique de l'aller vers et le projet d'une chaîne YouTube va voir le jour. Les objectifs sont multiples mais c'est avant tout pour accompagner les jeunes dans leur pratique et maintenir une présence éducative sur le numérique et les réseaux sociaux qui seront priorités.

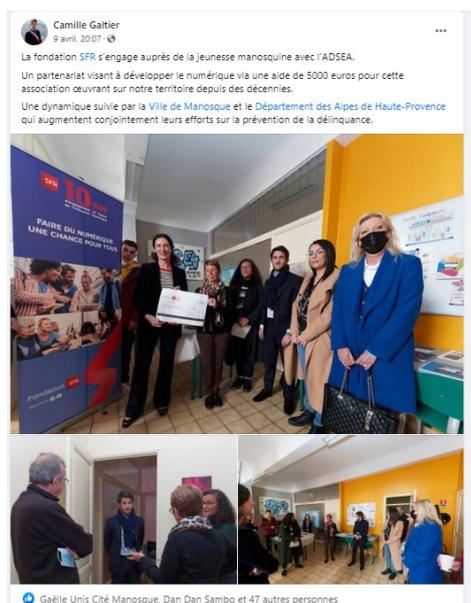
Le service à la stratégie Numérique et Digitalisation de la ville de Manosque a proposé de parrainer le service de Prévention Spécialisée de l'ADSEA04 sur ce projet et de le présenter à la Fondation SFR pour l'obtention d'une dotation.

La Fondation SFR se mobilise depuis 2006 en faveur de l'inclusion numérique et de la réussite professionnelle des jeunes issus de milieux modestes. Cela se concrétise notamment par le parrainage d'associations, le tutorat et le mécénat de compétence. Plus de 1 000 associations ont ainsi été soutenues par la fondation SFR.

Répondant aux thématiques à respecter :

- L'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles
- L'accès et l'usage du numérique

Ainsi en 2021, l'ADSEA04 a reçu 5 000 € pour créer une chaîne YouTube à destination des jeunes de Manosque et de leurs parents. Cette dotation a permis à l'équipe de prévention de se munir du matériel nécessaire pour la réalisation de montage vidéo destiné à la chaîne YouTube. L'équipe départementale de Prévention Spécialisée a également bénéficié au premier trimestre de l'année 2022 d'une formation afin de concrétiser ce projet et de créer la chaîne YouTube.



9- Les Promeneurs du net



Ce dispositif est financé par la Caisse d'Allocations Familiales 04.

L'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 04 coordonne le collectif sur le territoire.

En 2022, le dispositif s'est développé en nombre de promeneurs mais aussi en nombre de sollicitations notamment de la part des établissements scolaires, les objectifs sont de faire connaître les promeneurs du net et de sensibiliser les 10 -21 ans aux risques liés aux mésusages du numérique.

Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire...

63% des 8 à 18 ans sont inscrits sur les réseaux sociaux Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes Pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ?*

C'est la mission des Promeneurs du Net. animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient.

Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux.

Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.



De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

L'aller vers numérique

Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

Les promeneurs près de chez toi ...



11 structures

13 promeneurs

6 secteurs (à noter que 2 promeneurs ont comme secteur le 04)



En 2022, le dispositif s'est développé en nombre de promeneurs mais aussi en nombre de sollicitations notamment de la part des établissements scolaires, les objectifs sont :

Faire connaître les promeneurs du net aux élèves et de faire de la sensibilisation des risques liés aux mésusages du numérique.

937 élèves

D'écoles primaires, des collèges et lycées sur le département

Qui ont bénéficiés des actions.

27 Actions en présentiel

Lutte contre le harcèlement numérique à la Cité scolaire de Sisteron

A la suite d'une première intervention en septembre dernier à la Cité Scolaire Paul Arène, deux promeneurs du Net, Hafid Essaidi, coordinateur du Point d'Accès Social de Sisteron (le PASS), et Louis Boulabas, éducateur spécialisé à l'ADSEA 04 (l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes-de-Haute-Provence) de Manosque sont intervenus auprès des délégués de classe, de la troisième à la terminale, pour leur expliquer ce qu'est un Promeneur du net. Ceci de façon à ce qu'ils relaient cette information auprès de leurs camarades. Ce dispositif se base sur le constat suivant : 80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? Les promeneurs du net sont des professionnels au contact des jeunes. Ils créent des liens avec eux sur les réseaux sociaux, qui sont des espaces de vie pour les jeunes. Le dispositif a été mis en



Les délégués de troisième et de seconde au moment de l'intervention des deux promeneurs du net. /PHOTO A.B.

place voici 5 ans, et ils sont actuellement 12 promeneurs dans les Alpes-de-Haute-Provence. Leur objectif est d'accompagner les jeunes, ou leurs parents, leur donner des pistes d'orientation vers des structures qui seront en mesure de résoudre leurs problèmes de harcèlement. **A.B.**

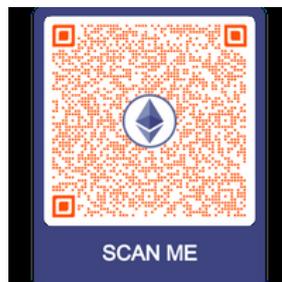
FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE

A Sisteron, vous pouvez contacter Hafid Essaidi, coordinateur du PASS (Point D'Accueil Social Sisteronais), 1 résidence du Lycée, 04200 Sisteron. Téléphone : ☎ 09 73 56 25 59 Courriel: ESSAIDI-H@sisisteron.fr
Le 3018 est le numéro national pour les victimes de violences numériques, gratuit, anonyme et confidentiel.



Une Intervention auprès de 10 parents et 20 jeunes
"Parentalité et numérique" à la salle des jeunes de Sainte-Tulle.

Une Interview Fréquence Mistral



Emma Ferreira, Pauline Willaime,

Louis Boulabas <https://urlz.fr/jOM3>

C'est 9 promeneurs du Net de plus, formés à la session de formation de sensibilisation « Web Citoyen » Prévenir la violence, le harcèlement et la radicalisation chez les jeunes.



PERSPECTIVES POUR 2023 ...

- Poursuite de la formation « Web citoyen » module 1 et module 2.
- Poursuivre les interventions auprès des établissements scolaires."
- Développer la présence éducative sur les réseaux, adapter / proposer une réponse éducative

10- Perspectives

Un axe qui reste prioritaire pour 2023 : lutter contre le décrochage scolaire.

La question du risque de décrochage scolaire est devenue depuis 2020 et le confinement majeur pour les équipes de Prévention Spécialisée.

La crise sanitaire a touché par ailleurs particulièrement le moral des jeunes, pour qui la limitation des relations sociale à cette période de construction de leur identité, notamment dans le groupe, peut avoir des conséquences dramatiques.

Suite à ce contexte, nous poursuivons cet axe de travail toujours prioritaire dans la contribution à limiter les effets de cette crise sur la mobilisation des jeunes dans leur scolarité.

Nous continuons de renforcer les liens partenariaux notamment avec les différents niveaux de l'Education Nationale. Ils seront renforcés dans cet objectif à travers des projets et des partenariats innovants.

Notre présence sur le numérique, les réseaux sociaux et les actions menées sur cet espace poursuivront également, en privilégiant chaque fois que cela est possible la rencontre physique.

Les chantiers éducatifs favoriseront la remobilisation de celles ou ceux qui se retrouvent sans solution en vue de susciter l'accroche sur un dispositif d'insertion professionnel.

Enfin, le travail de rue, et la présence sociale en général, seront également pensés pour limiter les risques de décrochages scolaires, en lien avec tous les partenaires qui œuvrent en ce sens.

Le service accompagnement social du FAJ



Introduction

Le Fond d'Aide aux Jeunes est un dispositif du Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence. Il est destiné à apporter un soutien aux jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.

Il concerne un public de jeunes de 18 à 25 ans non révolus, en grande précarité, Français ou étrangers en situation régulière et qui résident dans le département des Alpes de Haute-Provence.

La commission FAJ du Conseil Départemental est pluri-partenaire. Elle se réunit afin d'étudier les dossiers motivés par le prescripteur (La Mission Locale, CCAS, CMS ou autres) et le courrier de demande du jeune adulte.

Le Fond d'Aides aux Jeunes permet :

- Des aides financières destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
- Un accompagnement social par des éducatrices spécialisées dans toutes les démarches du projet social et d'insertion du jeune.



Le service de l'accompagnement social FAJ :

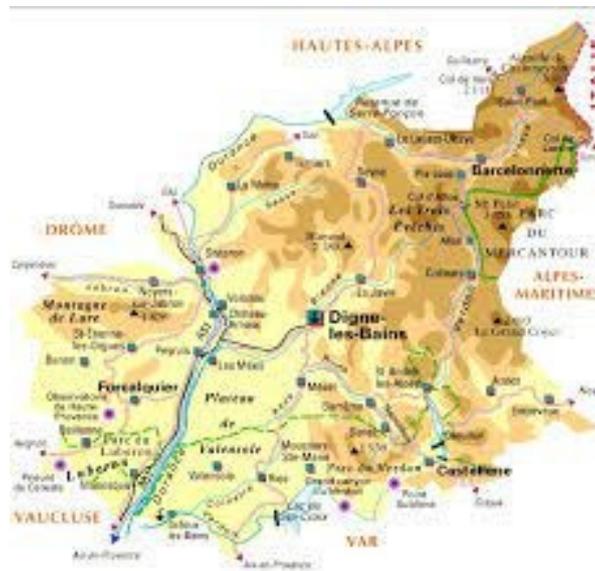
Par délégation du Conseil Départemental, l'ADSEA04 est missionnée pour porter le dispositif d'Accompagnement Social Fond d'Aide aux Jeunes.

Il est constitué de deux accompagnatrices sociales FAJ, éducatrices spécialisées diplômées.

Chaque professionnelle a un secteur d'intervention, le département est divisé en deux parties : Nord et Sud.

Leurs bureaux sont situés dans le local du service de Prévention Spécialisée de Digne-Les-Bains (secteur Nord) et à l'ATPE sur Manosque (secteur sud).

Les interventions se font sur tout le département.



Les missions

Règlement intérieur FAJ

« **L'accompagnement social** s'attache à accompagner le jeune en difficulté, et à sa demande, à accéder à son autonomie.

Il est accordé pour une durée maximum de 6 mois à l'issue de laquelle un bilan sera établi par le travailleur social. Un renouvellement est possible à la demande du jeune après avis du travailleur social et de la décision favorable de la commission et du Président du Conseil général ou son représentant. »

En cas de renouvellement, l'avis du prescripteur à l'origine du dossier de demande d'accompagnement est demandé, mais c'est le jeune adulte lui-même qui doit faire la demande de renouvellement.

Les objectifs de cet accompagnement s'inscrivent dans la réalisation d'un accompagnement humain dans chacune des démarches nécessaires, à l'élaboration et à la mise en place d'un projet d'insertion. Concrètement, l'accompagnement dispensé consiste à favoriser et accompagner le cheminement du jeune adulte. Il s'agit pour l'accompagnant de faire émerger ses besoins pour la réussite de ses projets et prenant en considération la globalité de son parcours de vie.



Durant l'accompagnement social FAJ, le parcours de chaque jeune est pris en compte, il permet un travail de diagnostic du professionnel et par la suite, le travail de la levée des freins repérés. L'objectif est d'accéder à davantage d'autonomie et d'émancipation. En travaillant avec le jeune sur les difficultés qu'il rencontre, il peut s'autoriser à lever les freins qu'il rencontre pour faciliter son évolution et faire des choix moins contraignants.

Les accompagnements auprès des jeunes adultes sont basés sur une demande initiale du jeune et sur des objectifs posés en commun entre le jeune et le prescripteur. Les constats et objectifs sont inscrits dans la prescription et dans la notification d'accord d'accompagnement de la commission FAJ.

Les objectifs généraux de l'accompagnement social sont :

- La mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté, où les accompagnatrices hiérarchisent les priorités en fonction des demandes, de ses besoins et des difficultés que le jeune adulte rencontre.
- Établir et faciliter les liens avec les différents partenaires présents sur le territoire intervenant dans différents domaines afin d'adapter l'accompagnement aux besoins du jeune.
- Accompagner le jeune adulte vers une autonomie et faciliter son accès au droit commun avant l'échéance de la mesure.

L'accompagnement social et ses valeurs

Les accompagnatrices portent un regard bienveillant sur chaque situation et construisent une dynamique relationnelle avec chaque jeune accompagné qui tend à :

- Créer un lien de confiance.
- Accompagner et soutenir le jeune dans ses choix.
- Une écoute bienveillante et le respect de chaque projet.

- Construire ensemble.
- Une prise en compte des compétences et des capacités du jeune.
- Valoriser les avancées et soutenir les échecs.



Modalité de fonctionnement

Les éducatrices spécialisées interviennent sur deux zones géographiques différentes. Chacune d'elles est à mi-temps, un travail commun et de relais est nécessaire pour que le suivi des jeunes se fasse sans interruption. Le service est en capacité de maintenir le suivi à titre individuel. Pour cela un accès commun au dossier est possible et les informations sont transmises grâce aux outils de communication numérique et aux temps d'échanges consacrés lors des réunions d'équipes.

Le service s'est doté depuis fin 2021, d'un nouveau logiciel de recueil de données « interconsult » et d'un serveur « NextCloud ». Ils permettent, selon le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de stocker des informations essentielles au suivi de chaque accompagnement. Ces outils numériques permettent à l'équipe une meilleure transmission des informations.

Les entretiens et rencontres peuvent se faire dans les locaux de l'ADSEA, au domicile des personnes accompagnées, dans un endroit informel. L'accompagnement social permet la mobilité grâce au véhicule du service. Il est un outil indispensable dans notre département où la mobilité reste une des difficultés majeures rencontrées pour chacun des jeunes adultes accompagnés. Cette aide de mobilité inversée permet de soutenir les demandes et besoins des personnes tels que l'accompagnement à un entretien professionnel, visite d'appartement, aide à l'ameublement, convocation OFII Marseille, rendez-vous médical....

Selon les demandes du jeune, l'accompagnatrice se rend disponible et offre la possibilité d'être présente lors de rendez-vous et d'entretiens.

L'accompagnement est possible entre 8h et 19h, en s'adaptant aux horaires et au projet du jeune.

En cas de conflit ou de situations d'incompréhension, les accompagnatrices ont pour mission de faire liant et d'être le tiers afin d'apaiser les relations entre le jeune et son interlocuteur.

Le public

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans révolus qui sont dans une situation de grande précarité. L'accompagnement social FAJ est proposé au jeune adulte par un prescripteur lorsque sa situation ne permet aucun autre dispositif d'accompagnement.

Les éducatrices intervenaient majoritairement auprès d'un public masculin.

Depuis deux années, nous constatons que le nombre d'accompagnement de jeunes femmes augmente de manière significative. L'objectif premier de l'accompagnement FAJ auprès de ces jeunes femmes est la recherche d'autonomie et d'indépendance. Un travail autour du droit des femmes se met généralement en place. Certaines ont connu des violences conjugales ou des rapports inégaux amenant un accompagnement spécifique.

Répartition par genre en 2022

En 2022, l'accompagnement social FAJ a concerné 15 jeunes femmes et 15 jeunes hommes.

Les jeunes sont issus de différents milieux, sans domicile, hébergés par le SIAO, sans emploi, en recherche de logement, ayant des difficultés financières, demandeurs d'asile ou ancien MNA, sans ressources, sans famille, isolés et en marge de la société de par leurs difficultés.



Les situations familiales sont pour la majorité des jeunes accompagnés complexe. Un nombre constant de jeunes adultes nous informent de mesures de l'aide sociale à l'enfance vécues durant l'enfance.

Cette année, le service a accompagné 3 jeunes adultes en situation de handicap avec une reconnaissance RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé). Des liens partenariaux avec la MDPH, Emergence, CAP Emploi.

Les actions individuelles :

Chacune des éducatrices est dotée d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable. Le véhicule de service est mutualisé, il permet une grande réactivité. Il est nécessaire aux déplacements des professionnels afin de se rendre au domicile du jeune, d'effectuer les démarches administratives, d'insertion ou de formation, de recherche d'un logement. L'accompagnement se situe aussi dans l'aide à l'amélioration de leur quotidien comme le soutien à l'ameublement, l'accompagnement aux courses, tri et rangement de papiers, accompagnement médical, accompagnement à diverses convocations.

Un des axes de travail essentiels se situe dans l'écoute auprès des jeunes accompagnés. Le lien de confiance est un outil travaillé et construit par les éducatrices. Nombreux sont ceux qui témoignent avoir besoin d'échanges téléphoniques, de soutien, de conseils. Il apparaît que dans la majorité des situations, le service est perçu par les jeunes comme l'interlocuteur privilégié permettant de les rassurer sur les démarches à mettre en œuvre ainsi que dans l'orientation vers les partenaires et organismes adéquats. L'accompagnement social FAJ permet d'être en lien avec des personnes-ressources, des divers secteurs professionnels et de rompre l'isolement vécu par les jeunes adultes face aux difficultés de parcours.

Les accompagnatrices sociales partent des besoins et demandes de la personne accompagnée confrontée au principe de réalité.

L'intervention se situe essentiellement dans l'échange, l'apport d'informations, conseils ou sur tout autres questions touchant principalement à l'entrée dans la vie adulte, l'accès à l'autonomie et les freins rencontrés. Les personnes orientées vers le dispositif FAJ ont besoin en priorité d'accompagnement dans les démarches administratives. Ces démarches sont souvent rendues complexes par une mauvaise connaissance des systèmes, des difficultés de compréhension et/ou expression de la langue française. Un grand nombre de jeunes adultes accompagnés ne

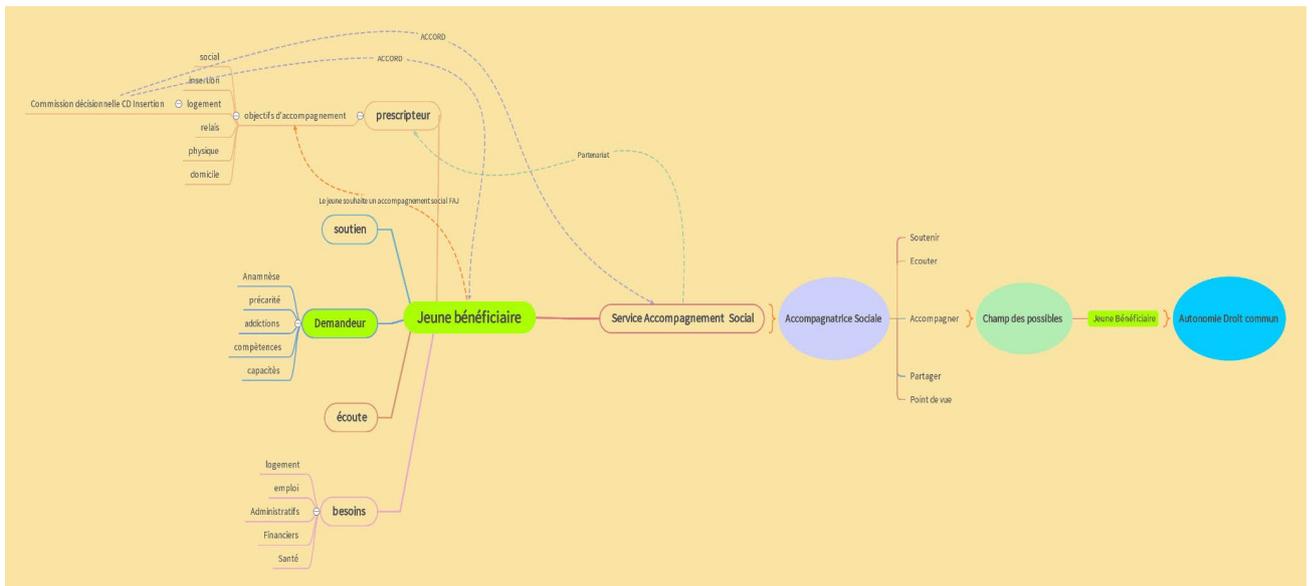
comprennent pas le sens des courriers ou demandes qu'ils reçoivent et sont en difficulté pour y répondre. Le service d'accompagnement social FAJ les soutient vers une compréhension écrite et orale. Il offre la possibilité d'un soutien physique lors d'un rendez-vous, dans le traitement des dossiers et dans l'élaboration des réponses (rédaction de courrier). Il permet d'informer les personnes sur la fonction et rôle de chaque organisme ou dispositif. Il accompagne ou oriente suivant le degré d'autonomie vers les dispositifs ou partenaires nécessaires à la construction du projet du jeune et ses besoins.

Ce travail de soutien des tâches administratives est possible grâce à la veille des accompagnatrices concernant les pratiques professionnelles, l'évolution des textes de loi, les nouveaux dispositifs ou des modifications de fonctionnement institutionnel.

Elle veille également au maintien des liens partenariaux, à la bonne maîtrise des démarches dans le droit commun et peuvent participer à certaines instances partenariales.

Le maintien des liens avec les partenaires permet un travail ciblé grâce à la connaissance du territoire, des dispositifs mis en place et à la mobilisation des réseaux des accompagnatrices.

Chaque accompagnement doit être orienté vers le droit commun avant la fin de la mesure pour donner la possibilité au jeune de pouvoir demander de l'aide ou du soutien en cas de questionnement ou de nouvelles difficultés. L'objectif est d'éviter une nouvelle rupture de parcours.



Conséquences sociales de la pandémie COVID 19.

Les jeunes ont subi le choc de la rupture de lien social, auquel s'est ajouté celui de se retrouver sans ressource et sans aide. La crise sanitaire a accentué la pression inégalitaire au sein même de cette génération, déjà marquée par une forte compétition sociale.

« Les jeunes font leur monde dans cette crise gigantesque et ils subissent non seulement la précarité générale, mais leur précarité propre. Brusquement, ils sont arrêtés dans leur recherche de la vie. ». Edgar Morin

Toutes les démarches administratives des organismes publics sont désormais informatisées et se réalisent sur internet. Le seul lien humain est le travailleur social. Ce qui complexifie et déshumanise les démarches à faire. Certains jeunes adultes sont également victimes de cette fracture numérique qui les précarise davantage.



La souffrance et l'errance

Le constat est que chaque profil de jeune est différent, cependant les jeunes adultes dont l'histoire de vie révèle dès leur enfance des difficultés familiales ayant entraîné un, voire plusieurs placements peuvent être davantage fragilisés et ces accompagnements à l'âge adulte sont rendus plus complexes.

Certains peuvent être dans des conduites addictives ou de mise en échec. Ils peuvent montrer une hypersensibilité qui peut rendre le lien social conflictuel.

La construction d'un projet de vie ou d'un projet professionnel peut être freiné, on constate chez ses profils des situations d'errance, difficiles à dénouer.

Ils sont dans des systèmes de vie parallèle, se débrouillent pour être logés suivant les saisons mais la relation à l'autre est souvent conflictuelle parfois violente avec des contreparties qui les rendent redevables. Ils travaillent illégalement pour se nourrir en faisant des gâches ou la manche. La proposition de trouver un hébergement d'urgence ou en SIAO les fait fuir car ils y retrouvent des conduites addictives et des violences qui les renvoient à leurs propres souffrances. Malgré les moyens ou les solutions trouvés, ils parviennent difficilement à "poser leurs valises", afin d'être disponibles à l'élaboration d'un projet leur permettant d'avancer et construire leur vie.

Ils accumulent les dettes et bien souvent sont dans l'incapacité à réaliser les démarches administratives pour la mise à jour de leur situation.

Ces jeunes en grande souffrance peuvent être dans un handicap social : marginalité, errance, addictions et mensonges, ils construisent leurs propres réalités.

“Le **handicap social** est une forme de handicap caractérisée par « des difficultés de communication et de compréhension des codes sociaux qui entravent les capacités d’insertion dans la société ». M. L. Lopez définit les handicapés sociaux comme des personnes atteintes de « cécité culturelle », et socialement dévalorisées. ”²

Le constat du service est que les interventions auprès de ces jeunes complexes sont souvent vouées à l’échec car, notre présence ne répond pas à leurs besoins immédiats et urgents. Leur temporalité ne correspond pas à l’accompagnement par le service malgré la souplesse et la disponibilité dans les propositions d’intervention.

Un nouveau dispositif d’hébergement

Notre département ne possède pas de foyer de jeunes travailleurs ou de résidence sociale ce qui impacte l’accompagnement proposé. Le temps accordé à cette recherche est nécessaire mais reste trop conséquent.

Un dispositif proposé par H2P permet aux jeunes de pouvoir intégrer un appartement en colocation, en contrepartie, ils doivent donner de leur temps personnel 2 à 3h par semaine en soutien à une personne. Un partenariat est en cours d’élaboration.

Les jeunes sont soumis à des démarches administratives pour intégrer ce logement et leur dossier passe en commission.

Cela va faciliter l’accès à l’hébergement pour les jeunes en apprentissage, formation ou volontaire en service civique et permettre d’accès l’accompagnement social FAJ sur les réelles difficultés de chaque jeune.

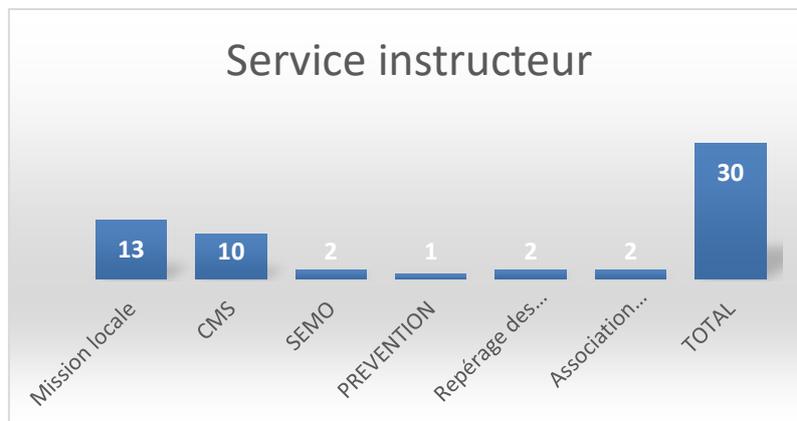
Activité annuelle du FAJ 2022 :



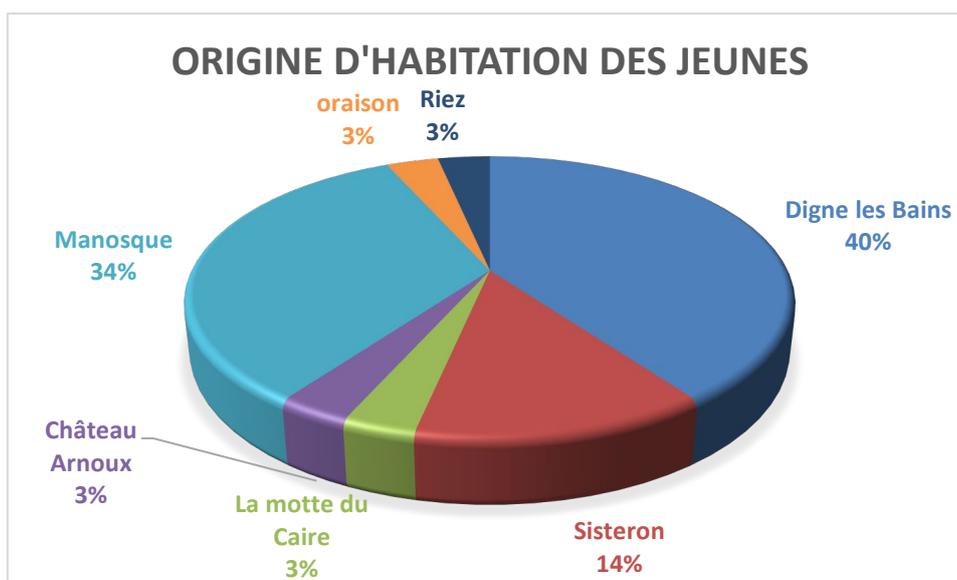
2

https://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap_social#:~:text=Un%20handicap%20social%20est%20une,insertion%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20C2%BB.

En 2022, la commission du conseil départemental « Fond d'aide aide aux jeunes » a attribuée 30 accompagnement social.



Cette année la Mission Locale et les centres médico sociaux restent les premiers organismes prescripteurs de l'accompagnement social.



En 2022, des besoins grandissants sur la commune de Digne les Bains pour des jeunes adultes.

Le territoire de Manosque garde un nombre important de mesures. Et, cette année, les communes de Sisteron et Château Arnoux où le nombre d'accompagnement social sont en augmentation.

Perspectives :

Travail de communication sur le territoire :

Afin d'apporter la meilleure connaissance possible de l'accompagnement social FAJ, à tous les partenaires du territoire, prescripteurs, bailleurs sociaux, et tous dispositifs en lien avec le public en grande précarité. L'équipe participe activement aux diverses réunions partenaires organisées par le Conseil Départemental ou par des partenaires sociaux.

Activités collectives :

Une réflexion est menée par l'équipe sur une offre de service en collectif. Pour permettre de travailler le lien social et rompre l'isolement constaté chez de nombreuses personnes accompagnées par le service, par l'organisation de sorties culturelles ou café et/ou repas discussion ou chantier avec des services de l'ADSEA04.

C'est aussi en lien avec la réforme de l'évaluation interne sur la participation du public, faire participer les jeunes accompagnés à des projets avec les partenaires, donner la parole aux jeunes sur le dispositif et le service.

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- Le pouvoir d'agir de la personne ;
- Le respect des droits fondamentaux ;
- L'approche inclusive des accompagnements ;
- La réflexion éthique des professionnels.

Marie-Béatrice BARILLERE

Cheffe de service éducatif
prévention spécialisée,
accompagnement social du FAJ,
ATPE, dispositif « en chnatier »

Le service de médiation socio-éducative



LE PRIMSE est un dispositif de professionnalisation de 12 apprentis engagés dans un parcours de formation en alternance. Il a été reconduit en juin 2020 et a mené au recrutement de 12 apprentis qui ont finalisé leurs diplômes DEME en juin 2022, avec neuf apprentis diplômés sur dix. De nouveaux apprentis ont alors également été recrutés en juin 2022 et ont rejoint l'équipe mobile de leur département, ils passeront leur diplôme en juin 2024.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par ces nouveaux apprentis devant les lycées, nous avons mis en place un « compagnonnage » pour les soutenir au quotidien avec les mobiles, les éducateurs de la Prévention Spécialisée de Digne mais aussi les Maîtres d'apprentissage, tous se sont mobilisés en apportant leur savoir-faire pour une guidance professionnelle rassurante.

Malgré cet étayage mené, il a fallu faire face à des départs des apprentis en butant également sur les difficultés de recrutement qui sont générales dans le secteur du travail social. Pour parer à ce problème de recrutement, nous allons devoir augmenter notre visibilité sur le département des Hautes Alpes.

Le dispositif MARCHE emploie 6 mobiles Moniteurs-Educateurs diplômés qui assurent la permanence dans la durée devant les lycées et au sein du service mais aussi auprès des partenaires. Le dispositif du Marché a été reconduit et financé pour la période de septembre 2021 à juin 2024.

Depuis un an, l'annualisation du temps de travail des mobiles s'est mise en place et assure un temps de présence sociale plus important. Ils récupèrent les heures pendant les vacances scolaires quand les lycées sont fermés. Ce temps supplémentaire permet aussi de se consacrer à l'élaboration et la concrétisation des projets, la formation professionnelle et l'accompagnement des apprentis.

Pour améliorer leurs actions quotidiennes de prévention, les mobiles ont participé à plusieurs journées de formation avec nos partenaires locaux du 04 et 05 avec lesquels ils ont également élaboré de nombreux projets collectifs en partenariat avec les lycées.

Concernant les problématiques rencontrées par les médiateurs sur le terrain, la prévention des comportements à risque constitue l'essentiel du travail en médiation sur les deux départements. S'ensuivent ensuite, les problématiques liées à la sécurité routière et au respect de l'environnement urbain (déchets).

L'intervention des médiateurs a toujours été dirigée vers la lutte contre le décrochage scolaire mais elle s'est récemment concentrée davantage sur les effets anxiogènes qu'a générés la mise en place de Parcoursup, ce qui a nécessité une écoute attentive particulière des lycéens.

L'équipe de Médiation tend maintenant à se stabiliser, ce qui va pouvoir laisser la place au travail de finalisation du projet de service qui servira de socle commun à l'équipe et facilitera l'accueil des nouveaux apprentis en 2024.

Rappels des dispositifs sur le service de la Médiation Socio-Educative

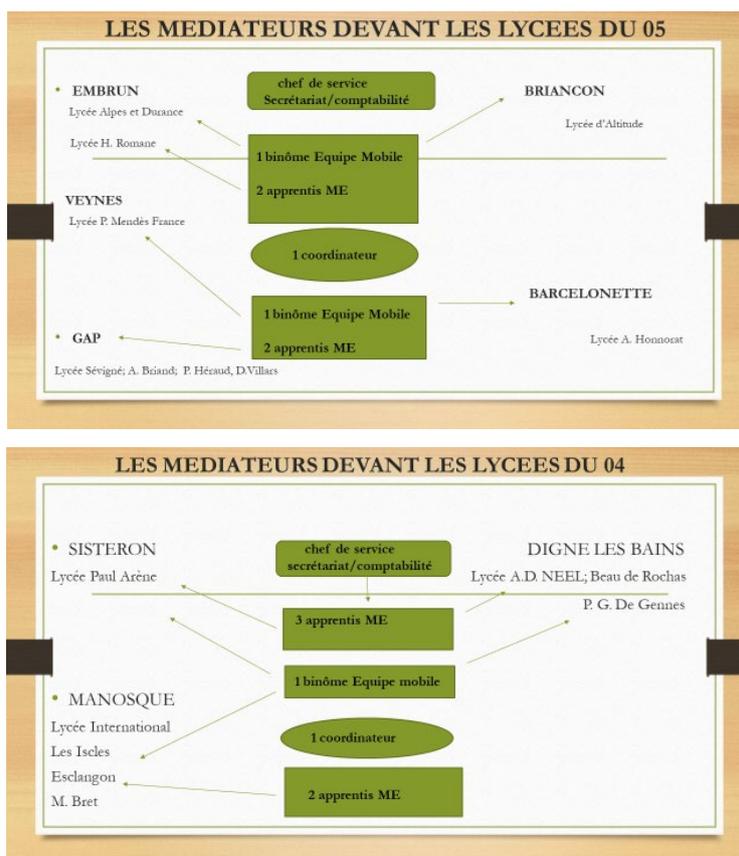
Le Programme Régional Médiation Socio-Educative (PRMSE) et le « Marché » sont des dispositifs Régionaux avec des financements distincts et des cahiers des charges très spécifiques (entre autre, des temps de présences justifiés devant les lycées pour les mobiles). Ainsi, des liens réguliers sont établis entre les chargés de mission de la Région et l'équipe de Médiation.

Le dispositif MARCHÉ emploie 6 mobiles Moniteurs-Educateurs diplômés qui assurent la permanence dans la durée devant les lycées et au sein du service mais aussi auprès des partenaires. Le dispositif du Marché a été reconduit et financé pour la période de septembre 2021 à juin 2024.

LE PRMSE est un dispositif de professionnalisation de 12 apprentis engagés dans un parcours de formation en alternance.

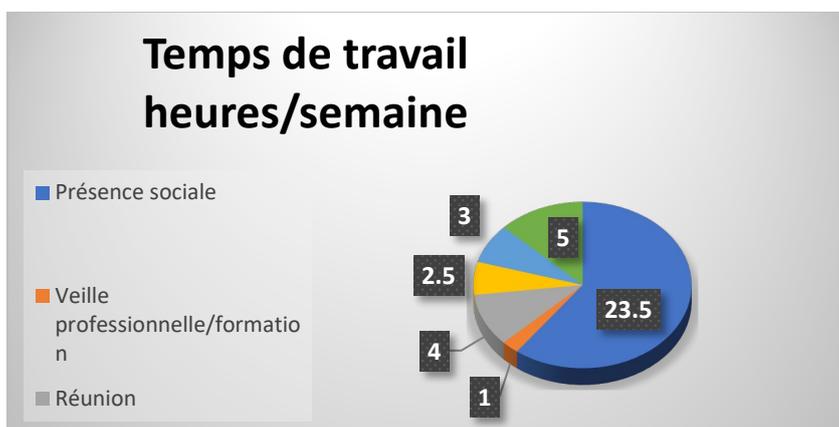
Ce dispositif PRMSE a été reconduit en juin 2020 et a mené au recrutement de 12 apprentis qui ont finalisé leur diplôme DEME en juin 2022. De nouveaux apprentis ont alors également été recrutés en juin 2022 et ils passeront leur diplôme en juin 2024.

La répartition des équipes sur les deux territoires



Les temps d'intervention des médiateurs 04 et 05

En 2021, les médiateurs effectuaient leurs missions sur 35h, depuis un an l'annualisation du temps de travail des mobiles permet de maintenir un temps de présence sociale plus important (et de récupérer les heures pendant les vacances scolaires) et également de garder du temps de travail pour l'élaboration et la concrétisation des projets, la formation professionnelle et l'accompagnement des apprentis. Les médiateurs sont aussi amenés à réaliser des accompagnements auprès des jeunes.



Présence sociale /accompagnement éducatif : devant ou aux abords, participation aux projets et actions.

Veille professionnelle/Formation : apports théoriques sur le positionnement professionnel (EPP par exemple), colloque/journées partenariales, travail de VAE.

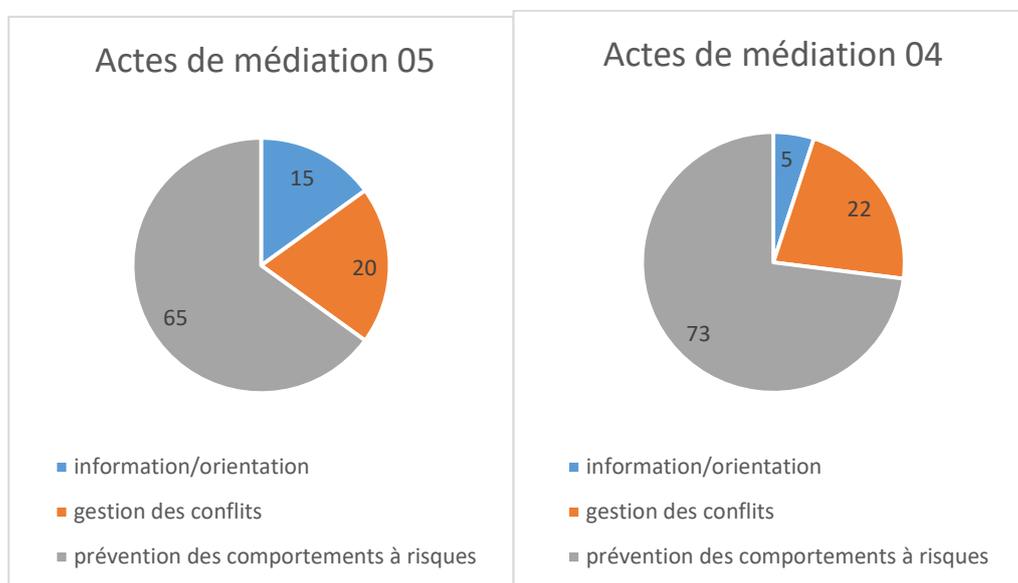
Réunions : APP, réunions associatives, réunions d'équipe, avec les partenaires lycées (GPDS, CESCE, Cellules de veille, ...) et acteurs de prévention sur le territoire (CISPD, CLSPD, cellules de veille, ...).

Ecrits professionnels : notes ambiances, fiches d'évènements exceptionnels, IP, bilans, comptes rendus réunion...

Déplacements : devant lycées, sur les différentes antennes, réunions bi-départementales ou départementales, évènements associatifs.

Elaboration de projets : réunions sur les projets en interne et externe (CESCE), réunions de travail sur le projet de service.

Les problématiques rencontrées et actes de médiation sur les deux territoires en %



On note clairement que **la prévention des comportements à risques** constitue l'essentiel du travail en médiation sur les deux départements. Sur les lycées des Alpes de Haute Provence, trois problématiques ressortent nettement et concernent la majorité des établissements : une

consommation non négligeable de stupéfiants, des problèmes liés à la sécurité routière et au respect de l'environnement urbain (déchets).

Sur le territoire des Hautes Alpes les médiateurs interviennent également en majorité pour faire de la prévention sur des consommations à risque (alcool, tabac, stupéfiants, médicaments), des incivilités et des risques routiers.

Information/orientation : l'intervention des médiateurs concerne l'orientation scolaire, et notamment celle autour de Parcoursup (particulièrement anxiogène pour les élèves de janvier à mars) ainsi que la prévention menée contre le décrochage scolaire. Nous orientons également vers les différents acteurs du territoire : le CSAPA, la MDA et la Prévention Spécialisée.

Gestion des conflits : les actions de médiation se concentrent sur les temps de tensions repérées pour tenter d'apaiser entre les élèves (et parfois des jeunes non-scolarisés) et éviter les passages à l'acte violents. Nous sommes également vigilants aux tensions régulières entre jeunes et riverains de plusieurs établissements scolaires.

Des formations thématiques pour mieux appréhender le terrain

Les mobiles ont participé à plusieurs journées de formation avec nos partenaires locaux de la prévention : « Participation au réseau de prévention du suicide », « Repérage Précoce et Intervention Brève (lutte contre les addictions) » ; « Secourisme en santé mentale » ; « Lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement ». Les apprentis eux, ont complété leur cursus de formation DEME par des journées thématiques : « Laïcité et valeurs de la République », « Détecter et lutter contre le cyber-harcèlement », « Lutter contre la radicalisation ». Ces journées constituent pour les deux équipes des temps importants en terme de réflexion, d'ouverture sur le champ social et de veille professionnelle.

L'accent a également été mis sur la professionnalisation de deux mobiles non diplômés Moniteur-Educateur par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les projets collectifs et actions de prévention menées avec les lycées 04 et 05 en 2022

Actions	Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes
Gestion des conflits	<p>Objectif 1 : Sensibilisation aux comportements inciviques : animation la « Rivière du doute » Lycée Martin Bret (Manosque) 2 actions 39 élèves de troisième et de seconde</p> <p>Objectif 2 : favoriser un comportement bienveillant avec ses pairs : co-animation jeux coopératifs avec l'Asso Ludonirique Lycée Paul Arène (Sisteron) 2 actions 10 groupes de 5 élèves</p>	<p>Objectif 1 : Sensibiliser les élèves aux phénomènes de harcèlement : débat mouvant Lycée d'Altitude (Briançon) 6 actions 5 classes de 30 élèves</p> <p>Objectif 2 : Sensibiliser les lycéens à la notion de citoyenneté : débat mouvant Lycée Sévigné (Gap) 1 action 75 élèves de seconde</p>
Prévention des risques	<p>Objectif 1 : Sensibiliser les lycéens aux risques de consommation tabac/alcool dans un quotidien scolaire Débats mouvants avec CJC aux bords Lycées Beau de Rochas et David Néel (Digne) 3 actions 2 groupes de jeunes repérés (11 au total) Stand info / mois sans tabac Lycée des Iscles (Manosque) 1 action 21 lycéens</p> <p>Objectif 2 : Sensibilisation au tri des déchets : animation Quizz sur environnement Lycée Alexandra David Néel (Digne) 1 action 11 élèves</p>	<p>Objectif 1 : Sensibiliser les jeunes aux dangers des différentes addictions (avec le CSAPA) Lycée Alpes et Durance (Embrun) 4 actions 90 élèves</p> <p>Objectif 2 : Sensibiliser au respect de l'environnement avec LPO et Leclerc Lycée Alpes et Durance (Embrun) 1 action L'ensemble de l'établissement : élèves et professeurs</p>
Repérage des médiateurs	<p>Objectif : Faire connaître notre service et nos missions auprès de nouveaux élèves : journées d'intégration + Portes Ouvertes + stands conviviaux</p> <p>Lycées Esclangon, Martin Bret, les Iscles, David Neel et Paul Arène (Manosque et Digne) 9 actions 810 élèves, 37 professeurs et 40 parents</p>	<p>Objectif : Faire connaître notre service et nos missions auprès de nouveaux élèves : rencontres ludiques</p> <p>Lycée Alpes et Durance (Embrun) 8 actions 60 élèves</p>

Les temps forts du service de Médiation pendant cette année 2022

Fin d'année scolaire 2021/22

Cette fin d'année scolaire a été marquée par un taux de réussite très satisfaisant au DEME des apprentis Moniteurs-Educateurs puisqu'un seul sur dix n'a pas pu valider son diplôme. Cette réussite témoigne d'un bon investissement des apprentis autant dans leur parcours de formation sur le terrain professionnel.

Un important travail (qui reste à finaliser) a été mené par les coordinateurs et les mobiles sur le projet de service afin de constituer un document de références communes. La réflexion a été menée à partir du constat qu'il fallait d'une part, améliorer l'accueil des apprentis et d'autre part, favoriser la construction/cohésion de l'équipe des mobiles avec les apprentis en les accompagnant sur le terrain. Les grandes lignes de ce projet ont permis de mettre directement en application certaines modalités dès leur arrivée.

En effet, une semaine d'intégration a été élaborée par les mobiles et les coordinateurs afin de préparer l'accueil des nouveaux apprentis. L'objectif est de leur faire comprendre et expérimenter les missions principales du médiateur. Pour ce faire, ils ont imaginé des mises en situations en lien avec l'intervention spécifique qu'est celle de la Médiation Socio-Educative. Ils ont également mis en place des jeux et activités collectives pour apprendre à se connaître et commencer à « faire équipe » afin d'anticiper au mieux le terrain qu'ils rencontreront dès la semaine suivante de rentrée scolaire. Les retours des apprentis sur ces jours d'intégration ont été très positifs.

Par ailleurs, cette fin d'année scolaire 2022 s'est terminée avec de nombreux changements au niveau de l'équipe de Médiation : remplacement du chef de service, de la coordinatrice 05, et de mobiles, ainsi que l'arrivée des 12 nouveaux apprentis fin août. Une nouvelle dynamique collective a dû se créer progressivement.

Rentrée scolaire septembre 2022 :

Le compagnonnage pour soutenir les futurs professionnels

Malgré cette préparation effectuée fin août dernier par l'équipe mobile des nouveaux apprentis, ces jeunes professionnels se sont vite retrouvés en difficulté devant les lycées et ont manifesté le besoin d'être guidés sur le terrain par des professionnels aguerris. Pour ce faire, nous avons mis en place un « compagnonnage » pour les soutenir au quotidien. Les mobiles, les éducateurs de la Prévention Spécialisée de Digne mais aussi les Maîtres d'apprentissage se sont mobilisés pour accompagner les nouveaux apprentis et leur apporter un partage d'expériences sur le terrain, les familiariser avec les modalités d'intervention spécifiques à la Médiation Socio-Educative.

Malgré cet étayage mené, il a fallu faire face à des départs des apprentis en butant également sur les difficultés de recrutement qui sont générales dans le secteur du travail social.

Conclusions et perspectives pour le service

Cette année 2022 fait suite à la crise sanitaire qui a eu de fortes répercussions sur la santé mentale des lycéens souvent en souffrance, en perte de repères sociaux et dans une difficulté à se projeter dans l'avenir. Les médiateurs ont dû redoubler d'efforts pour être à leur écoute et rester attentifs aux situations de danger que les jeunes encourent parfois.

Il va aussi être pour nous, une priorité d'augmenter notre visibilité sur le département des Hautes Alpes pour parer à ces problèmes de recrutement.

Cette difficulté de recrutement persiste malgré le versement de la Prime SEGUR aux Moniteurs-Educateurs diplômés, coordinateurs et chef de service. L'association a néanmoins fait le choix de ce versement aux salariés pour compenser le refus de la Région de participer à ce surcoût financier.

En perspective, le service de Médiation a pour projet de participer à la mise en réseau des porteurs du PRMSE au niveau Régional afin d'initier des échanges de pratiques professionnelles qui viendront enrichir les savoir-faire existants et relancer la motivation de l'équipe.

ANDREIEFF Michaëla
Cheffe de service Médiation Socio-Educative

Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant



Cadre d'intervention

Le service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE) agit dans le cadre du CLAS "Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité ».

Ce dispositif est mis en place par la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes de Haute Provence.



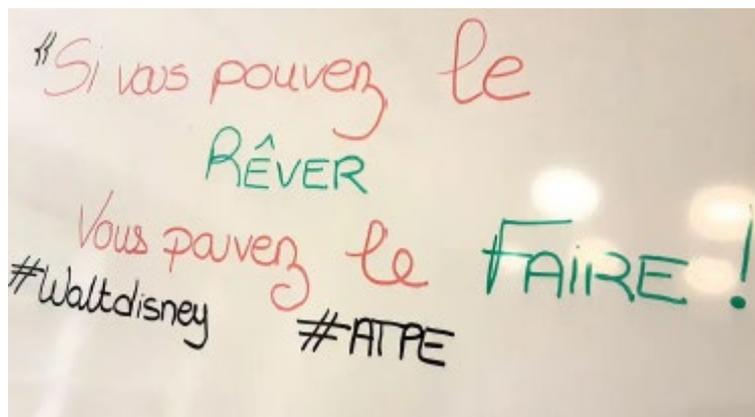
Il permet à L'A.T.P.E de proposer un service de soutien scolaire aux enfants et adolescents de Manosque. L'objectif principal de l'équipe est de mettre en place les appuis et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école. Il crée ainsi les conditions favorables à leur développement et à leur épanouissement dans l'intégralité de leurs environnements.

L' A.T.P.E apporte aujourd'hui une réponse adaptée au territoire de Manosque pour soutenir les enfants dans leur rapport à l'école et au travail scolaire par la mobilisation d'une pédagogie dite « de détour », afin d'accéder à la dimension du soutien à la parentalité pour les familles.

L'équipe de l'A.T.P.E est composée d'une coordinatrice, de deux services civiques et de 16 bénévoles. En s'engageant au sein du service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant, l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

Les parents et les enfants bénéficient d'une intervention dans nos locaux ou à domicile, sans contrepartie financière. Les familles s'engagent à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement lors de la signature d'un contrat moral et inscrivent leur(s) enfant(s) pour la période scolaire entière de septembre à juillet.

Nos missions, nos objectifs



L'ensemble des actions de l'A.T.P.E est destiné en priorité aux enfants pour lesquels un besoin d'accompagnement dans le suivi de la scolarité a été identifié par les familles et en lien avec les enseignants.

Les salariés, les services civiques et les bénévoles contribuent :

- Au développement personnel de l'enfant,
- A sa valorisation,
- A sa socialisation,
- A la responsabilisation de la famille.
- A créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs
- A l'organisation et la méthodologie,
- A travailler sur les apprentissages,
- A conduire à un minimum d'autonomie,
- A favoriser la communication au sein de la famille
- A mettre en place les conditions nécessaires au travail sur la parentalité avec les parents

Les bénévoles, leurs engagements

16 Bénévoles œuvrent pour les jeunes ce qui représente 2380 heures d'accompagnement sur l'année scolaire de septembre 2021 à juin 2022. Depuis plus de 6 ans nous accueillons également l'aide précieuse de deux jeunes en service civique.

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère.

Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à des méthodes de travail mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun.



En ce sens, il joue un rôle de personne ressource qui agit pour favoriser la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

L'ADSEA 04 par la mise en place du service de l'ATPE apporte aux bénévoles, la possibilité d'inscrire ses actions dans un cadre et la structure dont il a besoin afin d'éviter qu'il ne se retrouve isolé, confronté à des difficultés liées à la problématique d'une famille.



Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler à partir d'objectifs définis.

Pour retenir les grandes lignes de son engagement, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours de l'enfant.

Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

Les jeunes

125 jeunes ont été accueillis au local ou à domicile de septembre 2021 à juin 2022 en suivant le cycle de l'année scolaire. Mais également 3 jeunes en phobies scolaires et CNED.

PRIMAIRE : 33
CP : 6
CE1 : 5
CE2 : 7
CM1 : 5
CM2 : 10

COLLEGE : 61
6ème : 18
5ème : 17
4ème : 15
3ème : 11

LYCEE : 28
Seconde : 17
1ère : 9
Terminales : 2

Sur cette année scolaire 2021/2022, nous n'avons pas eu de liste d'attente. Nous avons accueillis 72 filles et 53 garçons sur l'année.

Majoritairement 68 jeunes viennent de Manosque et alentours, 38 viennent du quartier prioritaire de la ville Saint-Lazare/ Centre-ville et 19 des Serrets-Plantiers-Aliziers.

L'été 2022

En juillet 2022, nous avons élaboré et réalisé un projet d'activité sur le temps des vacances scolaires. Durant trois semaines, des jeunes de l'ATPE ont participé à des activités manuelles, ateliers scientifiques, ateliers cuisine, sorties culturelles, éducatives et ludiques, alliant contenu pédagogique, découverte culturelle et temps de vivre ensemble, ces activités ont permis des temps de cohésions pour les jeunes accueillis. 7 jeunes ont participé chaque semaine, le groupe était composé de jeunes du CM2 à la seconde.



Confectionne ta pizza

Objectifs : - Effectuer la pesée (mathématique)

- être capable de faire des choix (affirmation de soi)
- être capable de travailler en binôme (vivre ensemble)

Sortie au Jardin de Salagon et atelier confection d'encre

Objectifs :- Découverte culturelle pour les jeunes, d'un nouveau lieu



Sortie baignade au lac des Vannades

Objectifs : - Respecter les consignes données

- Respecter les horaires
- vivre ensemble

Mais aussi des sorties bowling, accrobranche, jeux de société...

Pour ses activités, les objectifs sont multiples :

Chaque support nous permet d'aborder des thématiques d'apprentissage scolaires nécessaires à la réussite : apport de vocabulaire, lecture, compréhension de texte, motricité

et bien être, confiance en soi, prendre conscience de ses compétences, dépassement de ses limites, organisation, collaboration, concentration de manière ludique.

Le jeu permet de détourner des crispations, des inquiétudes, des tensions qui peuvent nuire à l'évolution de l'enfant.

Travailler le vivre ensemble : respect des règles, du matériel, des autres.

Création de lien avec chaque enfant, l'approfondissement de la relation permet aux accompagnateurs d'aborder davantage de sujet et éventuellement de repérer des difficultés.

TOUT CELA DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR

Ateliers Sophrologie

Nous avons mis en place les ateliers sophrologie. 4 séances ont eu lieu dans les locaux de l'ATPE. Une séance concernant les parents et enfants et trois séances pour les enfants. Nous avons fait appel à un intervenant extérieur de l'association Sophrolovie.

Les ateliers ont pour but de découvrir une nouvelle pratique, mais aussi d'améliorer la mise au travail pour les enfants, de leur offrir des outils simples et ludiques pour améliorer la gestion de leurs émotions et évacuer la charge émotionnelle en trop. C'est aussi développer la qualité de concentration et d'attention par les outils de détente qu'ils auront acquis.

Les séances parent/enfants, ont permis de travailler le lien de parentalité entre le parent et son enfant. Chaque parent a pu expérimenter des outils de détente permettant de développer des relations plus harmonieuses et plus sereines au sein du foyer par l'intégration de techniques de communication et exercices de sophrologie qu'ils pourront utiliser seul une fois acquis.

La scolarité peut être source de stress et d'angoisse pour les parents qui peuvent parfois transmettre inconsciemment ces émotions à leur enfant, créant ainsi des freins supplémentaires à la bonne mise au travail.

L'atelier de sophrologie vous est proposé par l'ATPE de manière gratuite. Il se fait sous inscription, réservez un ou plusieurs mercredis afin d'y participer.

Contactez-nous au:
04.92.87.56.58 ou au
07.65.17.41.35

43/45 Bd. Des Tilleuls
04100 Manosque

Utile dans tous les domaines:

Lâcher prise:
technique de relaxation et de visualisation.

Professionnel, développement personnel, familial, santé, scolaire, loisirs...
Aide à gérer son quotidien.



Pour tous publics : enfants, adolescents, adultes !

La sophrologue sera présente les mercredis après-midi de 14 à 15 heures à partir du 11 mai jusqu'au 22 juin 2022, dans les locaux de l'ATPE.

L'atelier est proposé pour les élèves, mais également pour leurs parents.

En quoi consiste une séance de sophrologie ?

Ecouter son corps:

savoir identifier et accueillir ses émotions

Confiance en soi:

mobilisation des ressources, objectifs, meilleure vision de soi-même

Gestion du stress et des émotions:

Gestion des conflits, techniques de respiration et capacité d'adaptation pour ne plus subir les situations de la vie

Apprendre à développer des capacités d'adaptation grâce à des exercices de respiration



En partenariat avec l'Association SOPHROLOVIE

Qu'est-ce que la sophrologie ?

La sophrologie est un accompagnement à la gestion du stress, aux préparations d'examen, à la gestion des conflits. Elle aide également à prendre confiance en soi et à développer la concentration.

Elle permet de s'adapter à des situations difficiles, de gérer ses émotions et avancer plus sereinement au quotidien.

L'atelier proposé vous donnera les clés pour mieux communiquer et vivre en harmonie avec nos proches, pour gérer son stress face à un examen, pour mieux se concentrer lors des révisions.



Les Cafés discussions

Nous avons mis en place des temps café discussion pour les bénévoles. Un temps est animé par Madame Véronique LAFAY, bénévole à l'ATPE mais également consultante en parentalité. L'objectif est de permettre la rencontre entre bénévoles et l'échange autour des différentes pratiques d'accompagnement scolaire à domicile ou au local avec des apports théoriques (comment les enfants apprennent) avec la possibilité d'échanger ses outils. 8 bénévoles qui ont participé aux différents cafés discussions sur l'année scolaire.

Une séance de café discussion a été effective et à destination des parents. 5 parents ont participé lors de cette séance. D'autres séances ont été proposées, mais le manque d'inscription nous a contraint à annuler ces temps d'échanges.

Café discussion animé par Mme LAFAY Véronique bénévole à l'ATPE :

19 octobre : échanges sur nos pratiques
d'accompagnements des enfants au domicile/
local et constats sur la scolarité des enfants en
Ce début d'année scolaire.



*BENEVOLES DE L'ATPE !
ECHANGEONS NOS IDEES!*



Les places sont
Limitées à 9 personnes.
Inscription recommandée.



Café discussion animé par
Mme LAFAY Véronique
bénévole à l'ATPE :

Le 17 Décembre de 10h à 12h:

Thème : Poser des limites respectueuses lors de
nos accompagnements :
Comprendre le message derrière le comportement

Savoir dire « non »



Conclusion

Cette année scolaire a été une nouvelle fois perturbée. La crise sanitaire a contraint notre fonctionnement en limitant l'accueil des groupes au local, à 4 jeunes et 2 accompagnants sur le même créneau horaire et dans la même salle.

Cette contrainte et les inquiétudes qui sont toujours présentes dans les familles et chez nos bénévoles ont permis une évolution de nos pratiques. Nous accompagnons les jeunes en petit groupe, ce qui permet d'adapter davantage à chaque individu et à ses besoins. Cependant, nous constatons une baisse du nombre d'inscriptions sur cette année, mais aussi une diminution de notre cohorte de bénévoles.

Néanmoins, des projets ont abouti et d'autres sont en cours de réalisation.

Nous avons maintenu notre dynamique avec le soutien de l'ADSEA 04 et de nos bénévoles sans qui cela ne serait possible. Nous avons également apprécié les collaborations avec les services de l'ADSEA 04 et les différents partenaires avec qui nous avons travaillé.

En perspective pour la rentrée prochaine, nous espérons que les nombres de jeunes se stabilisent. Actuellement, nous pouvons compter sur l'investissement de nos bénévoles.

Néanmoins, nous souhaiterions accueillir de nouveaux bénévoles, nous allons donc porter une attention particulière au recrutement et aux actions nécessaires à mettre en place ce renouvellement.

Nous pérenniserons, avec la programmation de plusieurs cafés discussion sur l'année scolaire, l'échange de pratique des bénévoles et la valorisation du travail des bénévoles au local ou en accompagnement à domicile en renforçant la coopération avec les salariés.

Afin de poursuivre nos actions d'accompagnement à la parentalité, nous continuons de proposer des temps pour les parents sous la formule des cafés discussions.

Nous allons travailler à la création de la relation de communication et d'informations avec les écoles et les collèges.

L'équipe ATPE

Le service Trait d'union

Lieu Neutre

Espace rencontre

Visite en présence d'un tiers

La médiation familiale

L'Echo des parents



LIEU NEUTRE

Le lieu neutre de Trait d'Union est un espace qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- L'espace rencontre : droits de visites avec médiatisation possible : appelés "point rencontre" (PR) et des passages de bras appelés "point passage" (PP). Ces rencontres peuvent être soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants. Articles 373-2-1, 371-4, 375-7 du code civil), soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
- Des visites en présence d'un tiers, adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue d'un ou deux professionnels (travailleur social, psychologue).

Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

1- L'espace rencontre : droits de visites avec médiatisation possible

1.1 Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture en 2022:

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque, ouvert tous les mercredis de 12h à 17h45 et les 1ers et 3èmes week-ends comme suit : 10h15-17h45 les samedis, 10h15-17h45 les dimanches ;
- Digne les Bains :
 - du 1^{er} janvier au 31 août : ouvert les mercredis de 12h à 17h45 (exceptés les 5ème mercredis) et les 2ème et 4ème week-ends comme suit : 9h15 à 17h45 les samedis, 15h15-17h45 les dimanches.
 - À partir du 1^{er} septembre, fermeture des dimanches => ouverture les mercredis à partir de 10h.
- L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 186 (193 en 2022 ; 143 -26 jours de fermeture exceptionnelle dû au confinement entre le 16 mars et le 17 mai 2020- ;169 en 2019). La diminution est due à une réorganisation du service : fermeture des deux dimanches sur Digne, ceux-ci n'étant pas suffisamment utilisés.

. Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) : 1 277 (1 310 en 2021 ; 1 018 en 2020; 1348 en 2019)

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Les passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont parfois couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'espace rencontre est prescrite par les juges (JAF et JE), essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'ASE. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Une minorité des mesures sont dites "privées", elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles aident à la mise en place, accompagnent la relation et la médiatisent si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée actuellement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrices spécialisées (2), monitrice éducatrice (1) et assistante sociale (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, trois membres sont thérapeutes familiales systémiques, une autre sont en cours de formation.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et des bénévoles. En 2022 : 5 stagiaires ; 2021 : 3 stagiaires et une bénévole.

Depuis 2021, les professionnelles sont remplacées lors de leurs congés :

- par l'embauche de la monitrice éducatrice;
- par des travailleurs sociaux d'autres services de l'ADSEA;

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir "la convention de rencontre ou passage". Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent ASE, en lien avec la cheffe de service de Trait d'Union.

Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2022 : 85 (109 en 2021 ; 93 en 2020; 92 en 2019).

Depuis 2019, une fois les PR ou PP mis en place, le référent de la famille propose des "entretiens intermédiaires" avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le rythme des visites). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de ne pas perdre le lien avec le parent gardien. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2022 : 69 (77 en 2021 ; 48 en 2020 ; 17 en 2019)

Réunions, supervision formation et auto-formation

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu dorénavant tous les mardis après-midi. Elles sont dirigées par la cheffe de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue. Cette réunion est scindée en : un temps pour l'activité de Digne, un pour celle de Manosque ainsi qu'un temps commun pour la présentation des nouvelles situations, pour aborder les difficultés et prendre des décisions nécessitant le regard de l'ensemble de l'équipe.

Lors de ces réunions, l'équipe reprend le "cahier de liaison", outil numérique, où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER.

Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des rencontres et passages de la semaine écoulée.

Cette partie de la réunion constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une cheffe de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

La réunion espace rencontre a lieu chaque semaine.

Les réunions dites "d'équipe" ont lieu une fois par mois (2 heures). C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets plus larges concernant le fonctionnement de l'équipe ainsi que celui de l'association (congés, vie associative, etc.) ; elle permet aussi d'inviter des partenaires. (IME La Durance)

Des supervisions d'équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de deux heures. Elles se déroulent le mardi matin, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe. Elles ont été animées depuis 2020 par une psychothérapeute systémique. L'ensemble de l'équipe y assiste excepté la cheffe de service.

Le service poursuit son travail de réorganisation à travers des réunions d'harmonisation des pratiques : 3 (4 en 2021)

L'équipe s'est également enrichie de 3 réunions d'**auto-formation** (retour et partage de formation) en 2022.

Et la réunion "**cadres de service**" réunissant les deux psychologues et la cheffe de service a pris son rythme mensuel. Cinq en 2021. Celles-ci permettent :

- échanger sur le fonctionnement et la dynamique de l'équipe, vigilance particulière à "la bonne santé" de l'équipe ;
- faire remonter à la cheffe de service les difficultés rencontrées dans l'équipe et les dysfonctionnements observés, recherche de solutions ensemble ;
- échange d'informations et réflexions sur la vie institutionnelle de l'association ;
- préparation et organisation des autres réunions;
- concertation à propos du projet de service et du rapport d'activités.
- la veille du bon déroulement de l'activité du service.

L'équipe de l'Espace Rencontre est régulièrement invitée à participer aux rencontres régionales des espaces rencontres PACA Corse, organisées en lien avec la FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre). En 2022, deux de ces rencontres ont eu lieu : à Gap et à Toulon. Elles sont l'occasion pour les intervenants, coordonateurs, chefs de services et/ou

directeurs des différentes structures d'aborder des difficultés rencontrées dans l'accueil du public, d'harmoniser les pratiques, échanger avec des juges invités, etc. Pour Trait d'Union, une personne (cadre hiérarchique ou technique) représente généralement l'équipe à ces rencontres.

Trait d'Union n'adhère actuellement qu'à la FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation et des Espace Familiaux) pas à la FFER. Cependant, une réflexion autour d'une possible adhésion est en cours.

Les écrits

Pour chaque PR et PP, une observation est systématiquement rédigée informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes-rendus demandés par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le 'drive' avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service. Afin de respecter les règles RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le service travaille dorénavant sur le Cloud.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2022 :

- 65 synthèses JAF (67 en 2021 ; 44 en 2020 ; 36 en 2019) ;
- 28 courriers retour d'informations pour le JAF (31 en 2021 ; 45 en 2020 ; 27 en 2019) ;
- 29 courriers retour d'informations pour le JE (34 en 2021 ; 12 en 2020)
- 38 synthèses pour l'ASE (44 en 2021 ; 35 en 2020 ; 18 en 2019) ;
- 158 courriers expédiés aux familles. (171 en 2021 ; 286 en 2020 ; 215 en 2019) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

1.2 Bilan quantitatif

Les tableaux ci-dessous diffèrent des années précédentes. Ils correspondent aux diverses demandes statistiques et soulignent principalement l'écart entre les visites programmées et celles non réalisées.

Digne 2022 (2021)

	Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)				Cadre privé					
	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	PR et PP programmés 2022 (2021)	PR et PP réalisés 2022 (2021)

Janvier	61	30	3	6	2	0	0	1	63 (53)	40 (43)	
Février	62	31	3	6	2	2	4	0	64 (65)	46 (43)	
Mars	53	26	5	6	0	0	0	0	53 (59)	37 (43)	
Avril	53	23	8	2	0	0	0	0	53 (57)	33 (37)	
Mai	52	22	7	4	1	1	0	0	53 (59)	34 (47)	
Juin	48	24	7	4	1	1	0	0	49 (63)	36 (46)	
Juillet	58	12	5	12	2	2	0	0	60 (70)	31 (48)	
Août	50	17	8	12	2	1	0	0	52 (72)	38 (48)	
Sept	46	21	6	8	2	2	0	0	48 (74)	37 (55)	
Oct	50	18	9	7	6	1	0	4	56 (71)	39 (51)	
Nov	46	22	6	8	6	2	0	0	52 (71)	38 (55)	
Déc	43	17	7	7	8	3	0	4	51 (47)	38 (31)	
Total	622 (743)	263 (367)	74 (47)	82 (116)	32 (18)	15 (9)	4 (4)	5 (4)	654 (761)	447 (547)	
	Judiciaires (réalisés) 2022 (2021)							Total			
	PR			PP							
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE					
Janvier	13	19	1	0	6	0			39 (40)		
Février	19	15	1	0	6	0			41 (42)		
Mars	18	12	1	0	0	0			31 (43)		
Avril	16	13	0	2	0	2			33 (37)		
Mai	17	11	1	0	4	0			33 (47)		
Juin	21	9	0	0	4	0			34 (45)		
Juillet	10	7	0	0	12	0			29 (47)		
Août	18	7	0	0	12	0			37 (47)		

Sept	20	7	0	0	8	0	35 (51)			
Oct	18	9	0	0	7	0	34 (48)			
Nov	20	8	0	0	8	0	36 (53)			
Déc	17	4	0	0	3	0	24 (28)			
Total	207 (151)	121 (218)	4 (45)	2 (28)	70 (86)	2 (0)	406 (528)			

Manosque 2022 (2021)

	Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)				Cadre privé				PR et PP programmés	PR et PP réalisés
	Nbre de rencontres (PR, PP) programmés	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	Nbre de rencontres (PR, PP) programmés	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés		
Janv	62	12	2	30	1	0	0	0	63 (73)	44 (55)
Févr	69	21	4	24	3	2	2	0	72 (82)	53 (59)
Mars	77	18	2	32	7	5	1	0	84 (98)	58 (83)
Avril	83	23	0	33	9	6	1	2	92 (88)	65 (67)
Mai	64	25	6	22	8	3	2	0	72 (79)	56 (66)
Juin	56	28	2	14	14	2	0	6	70 (90)	52 (78)
Juil	51	21	5	8	12	3	0	6	63 (82)	43 (63)
Août	51	16	5	16	11	2	1	4	62 (76)	44 (53)
Sept	57	23	5	20	9	2	0	2	66 (86)	52 (71)
Oct	52	18	2	20	8	3	0	4	60 (86)	47 (77)
Nov	50	24	0	14	9	3	0	2	59 (89)	43 (68)
Déc	51	26	1	16	10	5	0	0	61 (88)	48 (67)

Total	723 (953)	255 (460)	34 (47)	249 (255)	101 (64)	36 (13)	7 (13)	26 (19)	824 (1 017)	605 (807)
	Judiciaires (réalisés)							Total		
	PR			PP						
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE				
Janv	3	11	0	0	26	4	44 (52)			
Fév	4	21	0	0	22	2	49 (53)			
Mars	6	13	1	0	30	2	52 (77)			
Avril	8	14	1	0	30	3	55 (61)			
Mai	11	15	3	0	20	2	51 (59)			
Juin	12	13	5	0	14	0	44 (68)			
Juil	11	12	3	0	8	0	34 (61)			
Août	9	10	2	2	14	0	37 (53)			
Sept	11	13	4	4	16	0	47 (69)			
Oct	10	9	1	4	16	0	40 (76)			
Nov	11	8	5	4	10	0	38 (62)			
Déc	15	9	3	4	12	0	43 (66)			
Total	111 (74)	148 (406)	28 (24)	18 (36)	218 (201)	13 (16)	536 (757)			

Au total en 2022, 1 052 PR et PP ont été effectués (1 354 en 2021 ; 1 073 en 2020 ; 1474 en 2019).

- **661** sont des PR (918 en 2021 ; 741 en 2020 ; 1022 en 2019), dont 225 de l'ASE 04 (132 en 2020 ; 204 en 2019).
- **362** sont des PP (367 en 2021 ; 355 en 2020 ; 452 en 2019), dont 102 de l'ASE (84 en 2019).

Nombre de nouvelles mesures en 2021 : 106 (83 en 2020 ; 84 en 2019;), dont :

- **90** mesures judiciaires (96 en 2021 ; 86 en 2020 ; 70 en 2019;) dont 22 mesures ASE (19 en 2019)
- **15** mesures non judiciaires (10 en 2021 ; 11 en 2020 ; 14 en 2019).

Parmi les nouvelles mesures, **37** (21 en 2021 ; 20 en 2020 ; 17 en 2019) n'ont pas abouti à un entretien préalable (P.ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Nombre d'enfants accueillis en 2022 : **176** (174 en 2021 ; 182 en 2020 ; 206 en 2019).

Nombre de mesures terminées en 2022 : **92** (121 en 2021 ; 90 en 2020 ; 83 en 2019).

1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 38 questionnaires d'évaluation (51 en 2021 ; 58 en 2020 ; 67 en 2019)					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	66%	18%	3%	11%	3%
Service facilement joignable	53%	34%	3%	5%	5%
Qualité de l'accueil téléphonique	63%	26%	0	8%	3%
Délai du premier contact	42%	37%	5%	5%	11%
Accueil et accompagnement des intervenants*	58%	26%	0	8%	8%

Commentaires recueillis :

- "Faire des sorties avec ma princesse d'amour"

- "préparation psychologique pour 1ère rencontre (violence familial)"
- "formation sur violences intra-familiales pour accompagner au mieux l'enfant dans la rencontre avec le parent violent sans rabaisser le parent gardien"
- "Le service est magnifique, très aimable et bienveillant"
- "Aucune, ça se passe très bien à chaque fois"
- "Aucune tout est très bien"
- "Plus d'empathie, les situations sont difficiles souvent"
- « Rien, c'est très bien comme c'est »
- « Être plus à l'écoute des familles »
- « Pour moi tout est bien »
- "apporte peu - prend pas en considération de la véritable identité familiale"
- « être bénévole »
- « Du mieux que je peux, à la demande des intervenantes »
- "Il est temps de faire des activités avec ma fille"
- "pas de développement, le faire à domicile, sous forme de rendez-vous"
- "Malgré l'âge de certains enfants, prendre en compte leurs ressentis/ leurs émotions / leurs volontés car ils savent ce qui est bon pour eux et ce qui ne l'est pas. J'ai parfois l'impression d'amener mon enfant dans un lieu non sécurisé et suivant l'état du parent (alcoolisme, dépression...) que l'enfant rencontre, il n'y a aucun bénéfice et voire même une régression. La faute se fait souvent ressentir sur le parent gardien (être aliénation parentale)."
- "Intervenants très gentil et agréable toute les visites se sont toujours bien passées"
- « Aménager l'espace à l'extérieur »
- « SUPER !!! »
- « Bon accueil, bonne réception et entretien, Très bien »
- "accueil très agréable"
- « Pour moi ça se passe bien, merci »
- « Très chaleureux/aimable »
- « Très difficile à joindre par téléphone »

Nouveautés

Le changement majeur en 2022 : le déménagement du service de Digne dans une maison neuve de plain-pied avec un extérieur.

Cette maison comporte 4 salles d'accueil, une supplémentaire par rapport aux anciens locaux. Cette différence (le local de Manosque n'en comporte également que 3) a des conséquences sur l'accueil des usagers :

→ Plus d'espace d'accueil

→ L'accueil des visites en espace rencontre se fait en même temps que les VPT. L'extérieur, tant réclamé par les usagers, peut être considéré comme un espace de rencontre en plus ; d'autres observations des relations parents-enfants y sont faites.

Des aménagements sont encore attendus : portail, allée, porte, intérieurs... L'équipe s'affaire tant côté intérieur (peinture) que côté extérieur : installation des tables, des jeux extérieurs...

- Le service poursuit son travail d'harmonisation des pratiques toujours en lien avec le référentiel des espaces rencontres ; dans un souci de plus d'efficacité ;
- Les deux dimanches à Digne (de 15h à 18h) n'ont pas été utilisés comme supposé ; l'association a donc décidé de suspendre ces créneaux horaires. Ces heures ont été réparties sur le mercredi matin (ouverture de l'espace rencontre dès 10h) et le samedi matin (ouverture dès 9h)
- L'ensemble de l'équipe a également consacré du temps, au cours de cette année 2022, à l'actualisation du projet de service finalisé en juin ;
- mise en place du logiciel Interconsult afin de répondre aux préconisations liées au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Participation à certaines réunions associatives au sujet du projet immobilier de l'ADSEA 04 sur Manosque : des représentants du service ont pu contribuer à l'élaboration des plans de construction suite à une réflexion en équipe autour des besoins du service.

Conclusion

L'année 2022 a gardé des « séquelles » de la crise sanitaire ; nous sommes restés prudents vis-à-vis des règles d'hygiène afin de ne plus subir de fermeture du service.

Malgré l'augmentation des problématiques intrafamiliales liée entre autres aux conséquences de la crise sanitaire, nous constatons une diminution de l'activité :

1 035 visites en espace de rencontre contre 1 354 en 2021.

L'écart considérable signalé entre le nombre de visites programmées et celui des réalisées se poursuit :

- 1 052 réalisées (1 354 en 2021)
- 1 478 programmées (1 778 en 2021)

Soit 426 visites (424 en 2021) qui ont demandé le travail en amont habituel voire plus conséquent s'agissant souvent de familles opposées aux rencontres.

Il s'agit donc de 29 % de différences ; 24 % en 2021

Projets pour 2023

Au-delà de la poursuite du maintien de la qualité d'accueil des familles, les projets pour 2023 :

- Revoir l'accueil des familles de l'« après » crise sanitaire ;
- Continuer la participation aux réunions de réseaux organisées par les fédérations ainsi que la réflexion autour d'une possible adhésion à la FFER ;
- Dans la poursuite du travail de réorganisation du service, élaboration d'un référentiel des compétences de l'espace rencontre de l'ADSEA et mise en place d'une régulation d'équipe ;
- Améliorer l'efficacité des réunions afin d'éviter qu'elles deviennent trop chronophages ;
- Travail de partenariat avec l'ASE sera davantage porté par les intervenantes et plus exclusivement par la cheffe de service ;
- Création d'un COPIL avec les financeurs afin de faire le bilan et la pérennité de l'expérimentation du service « accompagnement à la parentalité ».

2- Les visites en présence d'un tiers

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental, l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

2.1 Bilan qualitatif

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;

- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Cette action couvre l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque mercredi (y compris les jours fériés). Depuis le 1er mai 2022, l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- à Manosque : les mercredis de 9h à 13h45 ;
- à Digne les Bains : les mercredis de 9h à 14h30 (30 min sont désormais possible entre chaque VPT pour mieux accompagner les usagers avant et après la rencontre ; cela est lié à la salle supplémentaire).

Pour effectuer les remplacements, le service continue de faire appel aux professionnels du service ainsi qu'à d'autres salariés de l'ADSEA.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par une cheffe de service psychologue de formation et systémicienne.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- l'évaluation des relations parents/enfants ;
- l'analyse des comptes rendus.

Les écrits

Pour chaque VPT, une observation écrite est rédigée systématiquement et informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes rendus demandés par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur Nextcloud avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service. Un tableau avec des items a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2022 : 46 synthèses ASE avec copie systématique au JE (39 en 2021 ; 24 en 2020 ; 22 en 2019).

2.2 Bilan quantitatif

Chiffres de 2022			
	Digne	Manosque	Total
Nombre total de familles (dont les visites ont été effectives)	20 27 en 2021 ; 14 en 2020	23 33 en 2021 ; 14 en 2020	43 50 en 2021 ; 27 en 2020
Nombre de situations terminées en 2022 (dont les visites ont été mises en place)	11 14 en 2021 ; 7 en 2020	11 20 en 2021 ; 6 en 2020	22 34 en 2021 ; 12 en 2020
Nombre d'enfants reçus	30 39 en 2021 ; 18 en 2020	26 35 en 2021 ; 16 en 2020	56 74 en 2021 ; 33 en 2020
Nombre de visites	Progr/réalisées	Progr/réalisées	Total réalisées
	131/99 154/106 en 2021 (96 en 2020 ; 72 en 2019)	166/119 181/146 en 2021 (97 en 2020 ; 117 en 2019)	218 252 en 2021 (193 en 2020 ;189 en 2019)
Nbre de familles en attente (moyenne)	2 sur 5 mois	3 sur les 9 premiers mois	

Au total, 218 VPT (252 en 2021 ; 193 en 2020 ; 189 en 2019) ont eu lieu en 2022 :

- 99 à Digne les Bains (106 en 2021 ; 96 en 2020 ; 72 en 2019) ;
- 119 à Manosque (146 en 2021 ; 97 en 2020 ; 117 en 2019).

Nombre total de journées en 2022 : 102 (102 en 2021 ; 86 en 2020 ; 102 en 2019).

Nombre total de situations traitées en 2022 : 42 (20 à Digne et 22 à Manosque) ; 44 (23 à Digne et 21 à Manosque). 37 en 2020 (19 à Digne, 17 à Manosque, 1 sur les 2 sites) situations ont été traitées sur les deux sites (32 en 2019).

Motifs des arrêts des VPT terminées en 2022 : 29 (36 en 2021)							
	Evolution vers ER	TISF	Suspendu par TU	Suspendu par l'ASE	Pas mis en place	Absence du parent visiteur	Autre (parent incarcéré, motif inconnu)
Nbre de situations	16 8 en 2021	1 1 en 2021	1 0 en 2021	0 4 en 2021	9	1 3 en 2021	9 11 en 2021

Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT		
Entretiens préalables et entretiens de bilan/lecture de synthèses en 2022 (pour rappel : 2 EP avant la première visite)	Programmés Digne - Manosque	Réalisés Digne - Manosque
	49 - 69 57 - 73 en 2021	39 - 37 41 - 54 en 2021
Total	118 (130 en 2021)	76 (95 en 2021 ; 58 en 2020 ; 42 en 2019)
Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu événementiel)	46 (39 en 2021 ; 24 en 2020 ; 22 en 2019)	

2-3- Conclusion

Comme pour l'espace rencontre, nous observons :

- une diminution du nombre de VPT en 2022 : 218 (252 en 2021)
- une diminution du nombre de familles prises en charge : 43 (50 en 2021)

Nous constatons également :

- une augmentation du nombre de VPT non réalisées : 37 % (27 % en 2021)
- une augmentation des écrits : 46 (39 en 2021)

Les nouveaux locaux de Digne permettent plus de temps d'accueil entre chaque VPT. Ils se prêtent à de nouvelles expérimentations comme celles des VPT dans le jardin.

2-4- Projets pour 2023

Organisation d'un COPIL avec le département afin de faire un 1^{er} bilan de cette expérimentation et d'affiner les demandes et les objectifs d'intervention.

2- La médiation familiale

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le *médiateur familial* – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ». Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002).

Le médiateur familial peut intervenir à tout moment (avant, pendant ou après la séparation) et même pendant une procédure judiciaire. La médiation familiale peut avoir lieu aussi bien dans le cadre d'une démarche privée que judiciaire.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Situations de séparation et de divorce
- Situations de séparation et/ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant ;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et jeunes adultes ; parents et adolescents ; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grands-parents et petits enfants.

2-1- Bilan Quantitatif

Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :

8 (8 en 2021 ; 4 en 2020)

Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :

70 (51 en 2021 ; 45 en 2020)

Nombre de médiations familiales :

34 mesures de médiations terminées (41 en 2021 ; 41 en 2020), dont :

- 18 judiciaires (19 en 2021 ; 13 en 2020)
- 16 spontanées (22 en 2021 ; 28 en 2020)

40 mesures au total (48 en 2021 ; 53 en 2020), dont 06 en cours au 31/12/2022 (07 en 2021 ; 12 en 2020).

Nombre de séances :

- **145** entretiens d'information préalables (164 en 2021 ; 152 en 2020), 31 dont médiations sans suite (64 en 2021 ; 55 en 2020).
- **58** séances de médiation (73 en 2021 ; 78 en 2020),

Soit **203** entretiens au total (237 en 2021 ; 230 en 2020).

Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables :

182 (206 en 2021 ; 162 en 2020)

Durée des médiations familiales :

13 mesures sur un total de 34 ont été réalisées en maximum 3 mois (38%), (41% en 2021 ; 63% en 2020)

12 mesures sur un total de 34 ont duré entre 3 et 6 mois (35%), (39% en 2021 ; 32% en 2020)

9 mesures sur un total de 34 ont duré 6 mois ou plus (26%) (pourcentage insignifiant les années précédentes)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles 4 (11 en 2021).

Aujourd'hui, la majorité des courriers envoyés aux familles comme aux magistrats sont envoyés par mail.

La secrétaire a participé avec l'ensemble de l'équipe à 10 supervisions et 11 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, **31** au total (39 en 2021 ; 46 en 2020) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

2-2- Bilan Qualitatif

Typologie des situations

97% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (76 % en 2021 ; 85 % en 2020).

3% concernent le maintien des relations intra familiales. (12% en 2021 ; 2% en 2020)

0% concernent la recomposition familiale. (0% en 2021 ; 5% en 2020)

0% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (10% en 2021 ; 5% en 2020)

Issues

59% des situations ont abouti à des accords (54% en 2021 ; 39% en 2020)

Écrits : 12% (5% en 2021 ; 7% en 2020)

Oraux : 47% (49% en 2021 ; 32% en 2020)

Les **41%** restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (37% en 2021 ; 60% en 2020).

Parmi ces 41%, **12%** des situations ont abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (40% en 2021 ; 12% en 2020).

2-3- Bilan des enquêtes satisfaction 2022

Résultats du dépouillement des 12 questionnaires d'évaluation récoltés :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	9=75%	2=16,67%	11=91,67%			1=8,33%
Service facilement joignable	5=41,67%	6=50%	11=91,67%			1=8,33%
Qualité de l'accueil téléphonique	9=75%	2=16,67%	11=91,67%			1=8,33%
Qualité des professionnels	12=100%		12=100%			
Capacité d'écoute	12=100%		12=100%			
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	6=50%	3=25%	9=75%	1=8,33		2=16,67%
Avons-nous répondu à vos attentes ?	7=58,33 %	2=16,67%	9=75%		1=8,33	2=16,67%

Vos suggestions pour améliorer le service : « Mettre des panneaux de direction pour Digne.

Rappel :

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique. Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation

Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrés dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude et ou formation. 2 jours de formation en 2022.

La journée d'études APMF en octobre 2022 s'est déroulée dans les locaux de Trait d'Union à Manosque dans le cadre de la semaine nationale de la médiation familiale.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 5 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAFC La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/ Des modules de formation continue :

Pour les deux médiatrices familiales :

- Une formation à l'audition des mineurs de 2 jours en 2022
- Colloque de médiation familiale : « Comment la médiation familiale peut prévenir en prévention et en protection de l'enfance ? ».

Pour une médiatrice familiale, participation aux journées d'études « Le temps, la crise familiale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence »

2-4- Promotion de la médiation familiale

Informations collectives :

- Présentation de la médiation familiale entre adultes ainsi que médiation familiale parents/adolescents auprès des travailleurs sociaux du SEMO de l'ADSEA lors d'une réunion trimestrielle ;
- Présentation de la médiation familiale parents/adolescents auprès du nouveau juge aux affaires familiales de Digne les Bains ;
- Présentation de la médiation familiale parents/adolescents lors de la réunion de secteur de Manosque du REAAP.

Informations partenariales :

- Assistante sociale CAF (secteur nord du département)
- Equipe de l'Oustaou et partenaires lors d'une rencontre « Violences conjugales »
- Assistante sociale de Porte Accueil

Participation au REAAP :

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il coorganise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Pour 2022, il a participé à :

- 5 réunions du secteur de Manosque et 2 CAD (Comité d'Animation Départemental).

2-6- Partenariats

Nos partenaires en 2022 ont été les juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

2-7- Conclusion

Nous constatons pour cette année 2022 :

- Une légère diminution du nombre de mesures de médiation familiale mais le quasi même nombre d'entretiens qu'en 2021.
- La majorité des situations concernent des conflits liés à un divorce ou une séparation : 97 % (76 % en 2021)

2-8- Projets 2023

- Adhésion de l'association à l'APMF : Association pour la Promotion à la Médiation Familiale ;
- Accueil de 4 stagiaires en médiation familiale ;
- Promotion à la médiation familiale auprès des partenaires ;
- Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales.

- La loi du 7 Février 2022, à l'article **375-4-1 du code civil** stipule : « ...le juge des enfants peut proposer aux parents une mesure de médiation familiale »
- Une médiatrice familiale est inscrite à la formation « Médiation en protection de l'enfance » pour septembre 2023.
- Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :
 - « Adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation ;
 - Développer la médiation familiale « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;
 - Développer la médiation familiale en protection de l'enfance.

L'ECHO des PARENTS

L' « Echo des Parents »

Outil de prévention, l'Echo des Parents apporte un moyen supplémentaire pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfants.

En 2022 est sorti le 33ème Echo des parents de Trait d'Union « Le burn-out parental », rédigé par une des psychologues de l'équipe.

Diffusions – Communications

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique).

Projets 2023

- Elargir la diffusion de l'Echo des parents à l'ensemble du département ;
- Avec l'aide des stagiaires du service, rédiger un nouvel Echo des parents

L'équipe de Trait d'Union

LE CEF



1- Le Centre Éducatif Fermé

1-1- Présentation

Créés en 2002 par la loi Perben I pour venir renforcer le dispositif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les centres éducatifs fermés sont des établissements de placement constituant une alternative à l'incarcération. Ils peuvent héberger jusqu'à 12 mineurs en conflit avec la loi bénéficiant, pendant 6 mois renouvelables, d'une prise en charge renforcée (26,5 ETP prévus au cahier des charges). En parallèle de la prise en charge éducative, des activités Culturelles, sportives, d'enseignement et de formation professionnelle sont proposées de manière personnalisée, avec une visée de réinsertion sociale, scolaire et/ou d'insertion professionnelle.

En 2018, il existait en France 51 CEF. L'adéquation de cette réponse aux besoins de ces jeunes impliqués dans un parcours de délinquance a amené la garde des Sceaux à lancer un nouveau programme de 20 CEF, dont 15 confiés au secteur associatif.

1-2- Historique

Les Alpes-de-Haute Provence étant concerné par ce programme de CEF « nouvelle génération », l'ADSEA 04 a répondu à l'appel à projet lancé par la PJJ en septembre 2018.

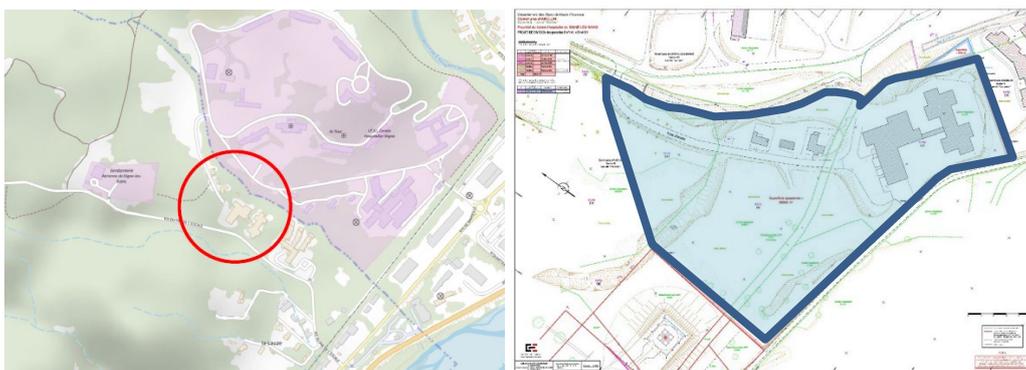
En 2019, elle a été autorisée par l'arrêté n°2019-11005 à créer un Centre Éducatif Fermé dans le département.

Après des tentatives d'implantation sur les communes de Selonnet en 2019, puis du Chaffaut-Saint-Jurson en 2020, un terrain a finalement été identifié en 2021 dans la commune d'Aiglun, sur le site du Centre Hospitalier.

2- Les étapes franchies en 2022

2-9- La signature du compromis de vente pour le terrain

Après plusieurs semaines de négociation avec le Centre Hospitalier de Digne-les-Bains, un compromis de vente a été signé le 22 juin 2022, prévoyant l'acquisition d'un terrain de 3,9 hectares et les servitudes dues à l'hôpital. Sur ce terrain, se trouvent les bâtiments de l'ancien centre de pédopsychiatrie, actuellement occupés en partie par la Ligue contre le Cancer et le centre de dialyse BBraun. On trouve également trois villas, servant jusque-là de logements de fonction au Centre Hospitalier.



2-10- La constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre

A l'issue de la signature du compromis de vente, le 30 juin 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser le projet architectural du CEF a été constituée.

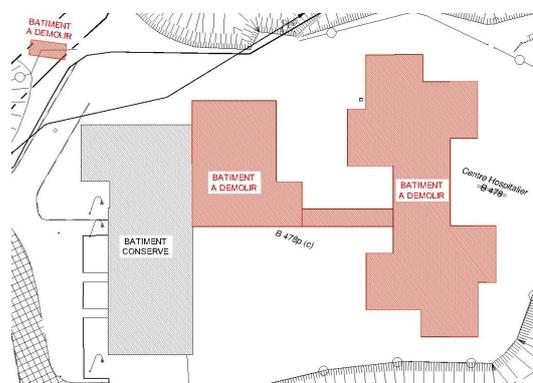
Elle est menée par le Cabinet Durand, avec qui l'ADSEA avait déjà travaillé sur le projet architectural du siège social, et sur le projet immobilier de Manosque.

L'Association a également souhaité s'adjoindre les services d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2-11- L'élaboration de l'esquisse architecturale et de l'avant-projet

Pendant la phase de l'esquisse architecturale, les premières études de faisabilité du bâtiment ont été menées. Une première esquisse a été réalisée en fonction des paramètres liés au terrain, aux options de la construction envisagée en se basant sur le programme cadre immobilier de la PJJ et des contraintes financières.

Plusieurs options ont été étudiées : démolition totale des bâtiments et construction neuve, ou démolition partielle et réhabilitation d'une partie des bâtiments. La deuxième option a finalement été retenue.



L'avant-projet a ensuite été élaboré, en lien avec le bureau L2 de la PJJ (spécialisé dans les programmes immobiliers), pour aboutir à une proposition de réhabilitation des bâtiments pour les parties administratives, de vie collective et pédagogique ; et une construction de la partie hébergement.

2-12- Le dépôt du permis de construire

Le permis de construire a été déposé en octobre 2022, avec une période d'étude pouvant aller jusqu'au 31 mars 2023.

2-13- Les temps de travail consacrés au CEF

Commission CEF du bureau

Chaque mois, une commission CEF a été organisée à la suite des bureaux associatifs afin de permettre à l'ensemble des administrateurs participant à cette commission de suivre l'évolution du projet.

Commission CEF des salariés

En 2022, la dynamique de mobilisation des salariés de l'ADSEA a pu se poursuivre et se concrétiser au cours de trois commissions, chacune composée d'un point d'étape et d'une thématique spécifique :

- Janvier : travail sur la composition de l'équipe
- Avril : travail sur le projet de Ferme des cavaliers
- Décembre : poursuite du travail sur l'organisation de l'équipe

3- Les perspectives pour 2023

L'année 2023 devrait marquer une étape décisive dans la vie du Centre Éducatif Fermé avec plusieurs échéances importantes :

- En janvier 2023, le recrutement de sa directrice à mi-temps, avec la mission de préparer et suivre le chantier de construction, d'animer les temps de travail à l'interne et à l'externe ;
- En mars 2023, l'obtention du permis de construire ;
- En juillet 2023, la signature de l'acte de vente du terrain ;
- En septembre 2023, le démarrage des travaux, par la phase de désamiantage et de démolition.

Et toujours, tout au long de cette année, la tenue des commission internes.

L'objectif reste une ouverture au public au cours du deuxième trimestre 2025, avec une équipe à constituer et à former au cours du premier.

Miléna RASPAIL
Directrice du CEF

ACRONYMES

- CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
- CASA Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents*
- CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit
- CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles
- CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents
- CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile*
- CNAF Caisse nationale des Allocations familiales*
- FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale
- GIAPATS e Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.
- REAAP Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- GPDS groupe de prévention du décrochage scolaire
- CESC Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire
- CPE Conseiller Principal d'Education
- CODES Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
- PSAD plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- CVL conseil délégué de la Vie Citoyenne*
- MDA maison des adolescents*
- CISPD Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- SIAO service intégré d'accueil et d'orientation
- MDPH maison départemental des personnes handicapées



Association Départementale de
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte



ADSEA 04

Siège

Immeuble le Félibrige

18 avenue Demontzey

04000 Digne-les-Bains



04 92 36 71 71



04 92 36 71 70



siege@adsea04.fr



www.adsea04.fr

L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021.
L'association est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement
de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers)
et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts (CGI).

